



HAL
open science

Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Blandine Escoubet

► **To cite this version:**

Blandine Escoubet. Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris. Héritage culturel et muséologie. 2016. dumas-01417504

HAL Id: dumas-01417504

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01417504>

Submitted on 30 Aug 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Blandine Escoubet

Master 2 Valorisation des Patrimoines et Politiques Culturelles Territoriales

Année universitaire 2015-2016

Sous la direction de Messieurs Thibon et Jankowiak

Et monsieur le capitaine Ranvoisy, maitre de stage au sein de la structure.

MEMOIRE DE STAGE

Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et
Traditions de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Du 01 février 2016 au 29 juillet 2016

Paris (XVII^e)



SOMMAIRE

Remerciements

Tables des abréviations

Introduction

I- Présentation de la structure

- a- La brigade de sapeurs-pompiers de Paris
- b- La Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions et ses missions
- c- Ma place au sein de la SCPMT

II- Réalisation de mes missions à travers les trois axes d'action de la SCPMT

- a- Conservation
- b- Enrichissement des collections
- c- Valorisation

III- Bilan du stage

- a- Méthode de suivi
- b- Difficultés rencontrées et solutions apportées
- c- Enrichissement personnel

Conclusion

Bibliographie

Webographie

Table des annexes

Table des matières

REMERCIEMENTS

Je remercie tout particulièrement Monsieur Christian Thibon et Monsieur Christophe Jankowiak mes directeurs de stage, pour leur écoute et leurs conseils tout au long de ces six mois de stage.

Je remercie également Monsieur le Général Philippe Boutinaud de m'avoir permis de vivre cette expérience au sein de cette prestigieuse unité de la BSPP dans d'excellentes conditions.

Un grand merci au Colonel Olivier Morin, Adjoint Territorial et directeur de la Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions, qui a lui aussi accepté de me permettre de réaliser ce stage de six mois et qui m'a accordé toute sa confiance.

Toute ma gratitude au Capitaine Emmanuel Ranvoisy, Conservateur du Musée Brigade et mon tuteur de stage, pour sa confiance, les responsabilités confiées et son expérience professionnelle qui m'a aidé à mettre en pratique la théorie apprise à l'université. Toute ma gratitude au Caporal-Chef Etienne Jacquelin pour son accompagnement, son soutien et nos échanges au bureau et sur le terrain qui m'ont permis de prendre de l'assurance et d'évoluer au sein de la BSPP.

Merci encore aux pompiers du Bureau Communication de la Brigade : photographes, infographistes, imprimeurs, qui m'ont apporté leurs conseils pour la réussite de plusieurs missions de ce stage et pour l'impression de ce rapport de stage.

Une pensée particulière aux hommes du poste de sécurité de la caserne Champerret avec qui j'ai passé de nombreuses heures et qui ont su m'écouter et me soutenir lors de mes moments de doutes.

Enfin, je remercie mes parents, Marie et Jean-Jacques, tous mes frères et sœurs ainsi que mes amis pour m'avoir encouragée et soutenue tout au long de ces années de Master.

TABLES DES ABREVIATIONS

BSPP : Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

PP : Préfecture de Police

SCPMT : Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions

GFIS : Groupement de Formation, d'Incendie et de Secours

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

AAMSPP : Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris

FNASPP : Fédération Nationale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris

ANACAPP : Association Nationale des Anciens Cadre d'Active des Pompiers de Paris

INTRODUCTION

Le choix de ce stage de Master 2 a été pour moi une évidence. En effet suite à la rédaction de mon mémoire de Master 1 sur l'Unité Elémentaire Spécialisée Lacq-Artix, présente sur le territoire du bassin de Lacq de 1961 à 2011, j'ai pu à travers cette expérience professionnelle apprécier toute l'étendue du patrimoine militaire. La réalisation de l'exposition à la suite de mon mémoire, le 21 septembre dernier, soutenue par la BSPP et la municipalité d'Artix, n'a fait que renforcer cette passion qui m'anime pour ce patrimoine inconnu du grand public. Choisir un stage de fin d'études est d'une importance primordiale car il nous permet de nous plonger dans notre domaine de compétences en mettant en pratique la théorie universitaire et de découvrir plus en profondeur le monde professionnel.

L'histoire de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris (BSPP) a débuté il y a plus de 200 ans, suite à un incendie à l'ambassade d'Autriche lors du remariage de Napoléon Bonaparte en juillet 1810. La création de ce corps militaire a été signée le 18 septembre 1811. D'abord Bataillon en 1811, puis Régiment en 1866, et Brigade depuis 1967, ce corps d'élite n'a cessé d'évoluer et de se moderniser en s'adaptant sans cesse à son environnement. Appartenant à l'Arme du Génie de l'Armée de Terre Française depuis plus de cinquante ans, elle est placée sous l'autorité du Préfet de Police de Paris et de l'actuel général commandant Brigade Philippe Boutinaud. L'évolution quelque peu particulière de cette Brigade, a toujours fasciné et interrogé. Cependant, aux yeux du grand public, les pompiers se résument à leurs camions rouges et à leur courage lors d'incendies ou d'accidents. Le patrimoine des sapeurs-pompiers de Paris ne se résumant pas seulement à des engins et à des uniformes, il est important de s'intéresser à la richesse patrimoniale, culturelle et historique que possède la BSPP.

Suite à une demande officielle auprès du général commandant la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris, le général Philippe Boutinaud, j'ai eu l'opportunité de réaliser ce stage de fin d'études au sein de la Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions de la BSPP. Cette section est dirigée par le colonel Olivier Morin, adjoint territorial et par le capitaine Emmanuel Ranvoisy, responsable et conservateur de la SCPMT. Ce stage s'est déroulé sur une période de 6 mois, du 1^{er} février au 29 juillet 2016. L'objectif premier du stage m'ayant été donné par mon maître de stage, le capitaine Emmanuel Ranvoisy, était « l'analyse et la synthèse de la transformation du régiment en brigade en 1967 : l'adaptation

permanente des sapeurs-pompiers de Paris à la mégapole Parisienne. » Néanmoins, de nombreuses autres missions m'ont été confiées tout au long des six mois de stage. J'ai eu l'opportunité de réaliser une exposition photographique portant sur les cinquante ans de la création du groupement d'instruction d'incendie et de secours de Villeneuve-saint-Georges, l'école des sapeurs-pompiers de Paris. J'ai pu débiter la réalisation d'un inventaire d'une partie de la collection Deroo, donation faite à la SCPMT en 2015. Et bien d'autres missions qui seront développées au cours de ce rapport.

Dans ce rapport de stage, nous aborderons dans une première partie la présentation du corps de sapeurs-pompiers de Paris qui se divise en plusieurs sections, dont la Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions que nous présenterons puis ma place au sein de cette section durant mon stage. Dans une seconde partie nous verrons les trois axes de l'action de la SCPMT : conservation, enrichissement, valorisation et donc les différentes missions accomplies à travers ces trois axes de travail. Enfin, dans une troisième partie nous dresserons le bilan de ces six mois de stage, quelles ont été les difficultés rencontrées et l'enrichissement personnel et professionnel qui découlent de cette expérience.

I- Présentation de la structure

a- La brigade de sapeurs-pompiers de Paris

Dès l'Antiquité apparaissent les prémices d'organisations de lutte contre les incendies. En effet, au cours de l'Antiquité Grecque et de l'Antiquité Egyptienne, s'organisent des groupes d'hommes pour prévenir les incendies ou lutter contre ceux-ci. Cette organisation continue jusqu'au début du Moyen-Age. Le Moyen-Age voit apparaître la création d'un « Guet Royal », mis en place sous le règne de Saint-Louis, en 1254. Ce Guet Royal est constitué de tous les hommes habitants Paris.

Vers 1700, la première pompe à bras est ramenée par François Dumouriez Du Perrier de son voyage aux Pays-Bas. Il sera le premier à créer et à commercialiser ce type d'outil de lutte contre l'incendie en France, suite à l'autorisation du roi Louis XIV. Mais ce n'est que sous le règne de Louis XV, qu'apparaît la première compagnie de Gardes Pompes du Roy, en 1722.

C'est en 1792, que le premier service d'incendie à proprement parlé est mis en place. Il est organisé par Pierre Morat suite à la décision de la Convention qui transforme les Gardes Pompes du Roy en Gardes Pompes de Paris, c'est à ce moment-là que le terme de « pompier » commence à être utilisé.

Mais ce n'est que dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet 1810, suite à un évènement malheureux, que l'histoire des pompiers de Paris va connaître un changement notoire.

Pour le remariage de Napoléon avec Marie-Louise d'Autriche, l'ambassadeur d'Autriche d'alors, le Prince de Schwartzenberg décide d'organiser une grande réception dans les murs de son ambassade. Le bâtiment n'étant pas assez grand pour accueillir le nombre impressionnant de convives, des tentes sont mises en place dans les jardins. Les tentures de ces tentes étant très inflammables il n'a fallu que quelques secondes au feu pour se propager à l'intérieur et provoquer un mouvement de panique empêchant les gardes pompes d'intervenir pour éteindre l'incendie. La Princesse de Schwartzenberg, meurt brûlée vive comme d'autres invités. Cet évènement dramatique entraîne la colère de Napoléon qui décide, après enquête,

de réorganiser le corps des Gardes-Pompes et de créer un bataillon de sapeurs-pompiers de Paris. Au 18 septembre 1811, ces hommes deviendront des sapeurs-pompiers militaires¹.



Illustration 1 : Incendie de l'Ambassade d'Autriche

Quelques cinquante années plus tard, l'histoire du bataillon de sapeurs-pompiers de Paris connaît un nouveau changement. En effet, la ville de Paris s'agrandit, elle passe de 12 à 20 arrondissements. Cette extension de Paris se répercute sur la zone d'intervention du bataillon qui est doublée. Le Bataillon devient donc Régiment de sapeurs-pompiers de Paris en 1867.

Pendant la première guerre mondiale, le régiment de sapeurs-pompiers de Paris a joué un rôle primordial. Ce sont eux qui sonnent l'alerte dans Paris lors des bombardements par zeppelins sur la capitale, à l'aide de leurs PS 1913 et du caporal clairon qui joue la sonnerie du garde à vous. Ce sont eux encore qui partent sur les zones détruites par les bombardements pour apporter leur aide et leur professionnalisme. En tant que militaires, ces soldats du feu sont de tous les combats.

La seconde guerre mondiale marque tout autant l'histoire du Régiment. Le Régiment prend en charge la protection de 80 communes du département de la Seine étant l'unité la plus motorisée et la plus nombreuse de l'armée française. La présence de ces pompiers de Paris est nécessaire pour la population parisienne. En effet, par leur présence lors des bombardements ils rassurent, et passent par la suite plusieurs jours à déblayer les décombres. La présence de ces soldats du feu en province est aussi très marquée. Ils interviennent jour et nuit, pour porter secours aux populations et sont durant le conflit d'une présence indispensable. Des

¹ « Nous, Napoléon, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse, Décrétons : Article Premier : Il sera formé, avant le 1^{er} Janvier 1812, un Bataillon de Sapeurs qui sera chargé spécialement des pompes à incendie, dans notre bonne ville de Paris », ALVES (M), L'histoire extraordinaire des sapeurs-pompiers à travers les âges, page 28, Editions Profil, 1991, Tours.

mouvements de résistance à l'intérieur du Régiment sont notés dès l'Armistice de 1940. Beaucoup de pompiers de Paris créent des groupes de résistants organisés. Nombre de ces résistants seront victimes des déportations et ne reviendront pas. La devise des Sapeurs-Pompiers de Paris, « Sauver ou Périr » officialisée en 1942 souligne parfaitement cet altruisme et ce dévouement.

L'histoire des pompiers de Paris connaît un nouveau tournant après l'épisode dramatique de la Seconde-Guerre mondiale. En effet, on double de nouveau leur zone d'intervention. La région parisienne doit être réorganisée et on voit la division en six départements du département de la Seine-et-Oise². Des modernisations en matière de secours à victimes et d'extinction des incendies sont à l'étude.

C'est le 1^{er} Mars 1967, que le corps des sapeurs-pompiers de Paris devient Brigade, commandée par un officier Général, selon le décret n°67-155 du 28 février 1967.

Le 1^{er} janvier 1968, sont rajoutés à la zone d'intervention de la Brigade les trois départements de la petite-couronne³. La Brigade passe sous le commandement du Colonel Casso (ancien commandant du Régiment), qui est nommé général

En 2016, la BSPP compte plus de 8000 hommes, tous grades confondus, du militaire du rang à l'officier. Elle est encore aujourd'hui placée sous l'autorité du Préfet de Police de Paris et du général commandant Brigade actuel. Forte de ces plus de deux cents ans d'histoire et d'expérience, la Brigade occupe le rôle de « couteau-suisse »⁴ des interventions de secours.

Les missions des pompiers de Paris sont vastes et variées. Elles s'étendent sur Paris et les communes de la petite couronne. Les missions principales de ces soldats du feu et de la vie sont la lutte contre le feu, le secours à victime et les accidents sur la voie publique, la lutte contre le risque technologique urbain mais aussi la lutte contre les risques NRBC⁵.

² Les six nouveaux départements : Les Hauts-de-Seine, la Seine-St-Denis, le Val d'Oise, les Yvelines, le Val de Marne et l'Essonne.

³ Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94)

⁴ Gal de Division PRIEUR (J.), Sapeurs-Pompiers de Paris, la fabuleuse histoire d'une Brigade mythique, p.5, Albin Michel, 2011, Paris.

⁵ Risques NRBC: risques Nucléaires, Radiologiques, Bactériologiques et Chimiques.

Ayant toujours eu comme mission première la lutte contre les incendies, les pompiers de Paris ont dû s'adapter à une nouvelle forme de secours suite aux pertes humaines des précédents conflits mondiaux. Ce corps d'élite commence donc à intervenir sur des missions de secours à victimes. L'expérience des équipes médicalisées mises en place sur les zones à conflit ont permis au Régiment de tirer des leçons et d'être capable d'organiser cette nouvelle mission de secours à victimes. Le médecin-commandant Cot, précurseur dans l'organisation du secours d'ordre médical, tire dans un de ses ouvrages des principes fondamentaux du secours à victimes. Selon lui, les cinq axes primordiaux sont : une intervention rapide, un traitement sur place, quel que soit la situation réaliser une prise en charge similaire, utiliser des techniques de soins formalisées et enfin posséder certes un véhicule ambulance mais aussi des techniciens qualifiés en matière de secours à victimes.

La disparition de police-secours en 1985, oblige la Brigade à se moderniser encore en matière de secours à victime. On voit donc la mise en service de véhicules et de matériel performants pour optimiser les conditions d'interventions. A travers cette mission vitale, les pompiers de Paris deviennent à la fois soldats du feu et soldats de la vie. Trois des points essentiels en ce qui concerne l'évolution des pompiers de Paris en matière d'adaptation à leur environnement et en matière de missions ont été l'arrivée du médecin-colonel Robert, médecin chef au sein du Régiment (c'est une première pour cette unité d'élite) ; l'obligation dès 1965 pour les hôpitaux de mettre à disposition des équipes médicalisées en cas d'interventions délicates et graves et enfin la création du centre d'instruction, « l'école » des pompiers de Paris, au fort de Villeneuve-Saint-Georges en juin 1966

Ce groupement de formation d'incendie et de secours fonctionne encore aujourd'hui. Le GFIS a fêté ses 50 ans d'existence le 25 juin 2016. Ce centre d'instruction permet une formation claire, complète et homogène pour tous les pompiers de Paris qui y passent quatre mois de formation.

Avec la modernisation en flèche de Paris et du monde en général, les pompiers de Paris ont adapté leur formation mais aussi leur matériel. L'excellence de la formation et l'utilisation d'engins et de matériel à la pointe de la technologie sont deux concepts frères.

Plus de 12 millions de personnes peuplent la région parisienne et un peu plus de la moitié dépend de la zone d'intervention de la Brigade. La circulation dense, le réseau des

voies de circulation, « l'imbrication étroite des réseaux de fluide »⁶ fabriquent une mégalopole sensible aux risques urbains. Les habitations sous forme d'immeubles, très différents de la province, sont la source de l'adaptation du matériel de la Brigade à des procédures d'interventions et de sauvetages à la verticale. La lutte contre le risque urbain se rajoute aux missions premières des pompiers de Paris.

Les risques présents dans une mégalopole telle que Paris prennent une toute autre dimension. Le nombre important d'habitants, les développements urbains et technologiques sont autant de facteurs qui obligent la BSPP à avoir une organisation sans faille telle que nous la connaissons aujourd'hui. Enfin, en 2016, et suite aux événements auxquels le pays a dû faire face, il est important de souligner que Paris demeure le siège du pouvoir politique et institutionnel. L'engagement de nos soldats du feu est donc très important car ils ont la charge de la sécurité et de la protection du centre névralgique de notre pays.

Avec la modernisation des infrastructures, avec l'arrivée des attaques terroristes, avec les évolutions que nous voyons chaque jour autour de nous, la Brigade doit aussi faire face aux risques Nucléaires, Radiologiques, Biologiques et Chimiques (NRBC). Pour lutter contre ces risques, la Brigade a détaché trois unités en province. Des détachements que l'on appelle les Unités Élémentaires Spécialisées (UES). L'année 1961 voit la création de l'UES Lacq/Artix dans les Pyrénées-Atlantiques pour la défense des infrastructures d'extraction de gaz à Lacq (64). En 1966 la BSPP crée une UES à Biscarosse pour la défense de la zone d'essai de lancement des missiles de la DGSE et enfin la création en 1969 de l'UES Kourou en Guyane française.



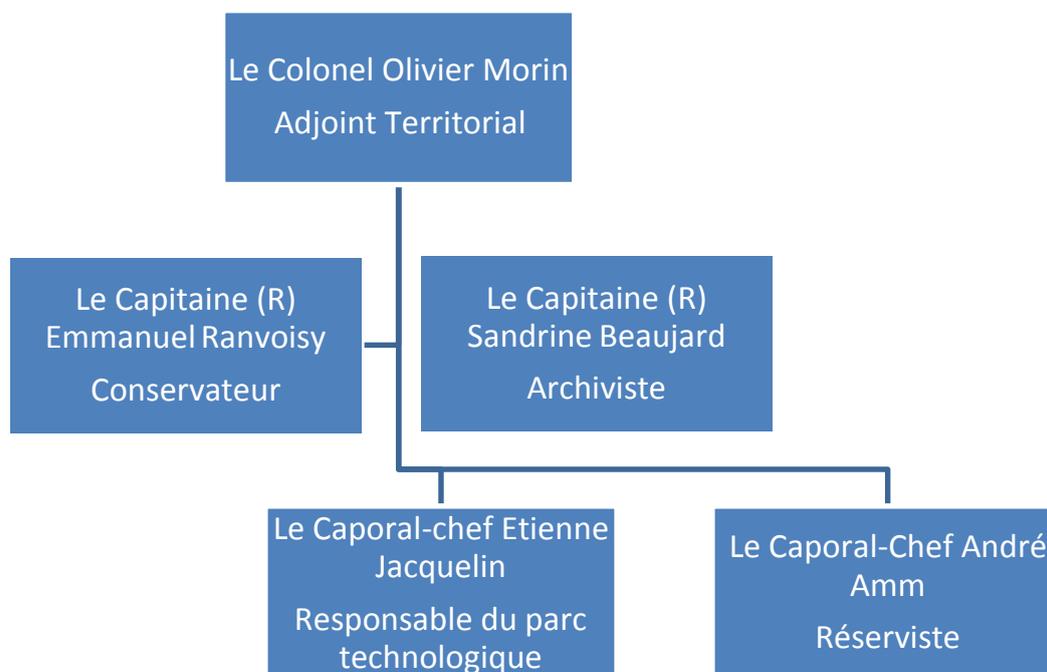
Illustration 2 : Insigne régimentaire BSPP

⁶ Gal de division PRIEUR (J.) et alii, Sapeurs –Pompiers de Paris, la fabuleuse histoire d'une brigade mythique, p.198, Albin Michel, Paris, 2011.

b- La Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions et ses missions

La Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions dépend du Cabinet du Général. Cette section est chargée de la protection et de la valorisation du patrimoine de la Brigade qui se trouve être d'une richesse exceptionnelle. D'abord sous l'appellation de « musée » depuis des années, la section a été renommée SCPMT en 2016. Pendant des années, un musée des engins de collection de la Brigade s'est trouvé au sein de la caserne Massena. Engins qui ont dû être déplacés pour des questions logistiques. Cette section est devenue une section dynamique et incontournable en matière historique et patrimoine de la BSPP.

Un nombre réduit de personnel est en charge du fonctionnement de cette section :



. Cette équipe, qui dépend donc du colonel Olivier Morin, adjoint territorial, est composée de trois réservistes et d'un caporal-chef permanent au bureau de la section, ou sur le terrain. Bien que très pris par leurs activités personnelles respectives, les capitaines Beaujard et Ranvoisy, qui apportent tous leur professionnalisme d'experts du patrimoine, sont très présents pour faire évoluer la section. Par exemple, le capitaine Ranvoisy était en charge de la réalisation du synopsis de l'exposition des cinquante ans d'existence du GFIS de Villeneuve-saint-Georges.

Ou encore le capitaine Beaujard participe activement à la restauration et à la conservation des archives de la section.

Une salle de mémoire et de traditions, le terme musée n'étant pas utilisable légalement, est disponible à la visite au sein de l'état-major des pompiers de Paris au 1, place Jules-Renard dans le 17^{ème} arrondissement de Paris. Cet espace a été inauguré en septembre 2012. La visite de cette salle est possible après avoir pris rendez-vous avec l'équipe de la SCPMT, et les visites sont réalisées par le caporal-chef Jacquelin qui est permanent à la section ou par le capitaine Ranvoisy, réserviste, qui occupe un poste permanent au musée de l'armée aux Invalides. Cet espace de 180m² est divisé en deux pièces : une salle de mémoire, en mémoire des 83 pompiers morts au feu et des 368 sapeurs-pompiers de Paris morts pour la France pendant les deux conflits mondiaux, et une salle de traditions.

- La salle de mémoire est composée de neuf vitrines, d'un buste du lieutenant-colonel Froidevaux (premier officier mort au feu) et d'un tableau de Georges Busson représentant un départ attelé dans les rues de Paris, en 1896. Ce tableau a remporté une médaille d'or, non pas pour la présence des pompiers de Paris sur celui-ci mais bien pour le réalisme des chevaux représentés. Ce tableau a été retrouvé dans les réserves du musée du Périgord et mis en dépôt à la SCPMT. A travers la scénographie de cet espace de mémoire, la devise des sapeurs-pompiers de Paris, « Sauver ou Périr » est mise en exergue en montrant la réalité des risques liés au métier de sapeur-pompier. Les vitrines de cette salle de mémoire sont réparties comme suit :

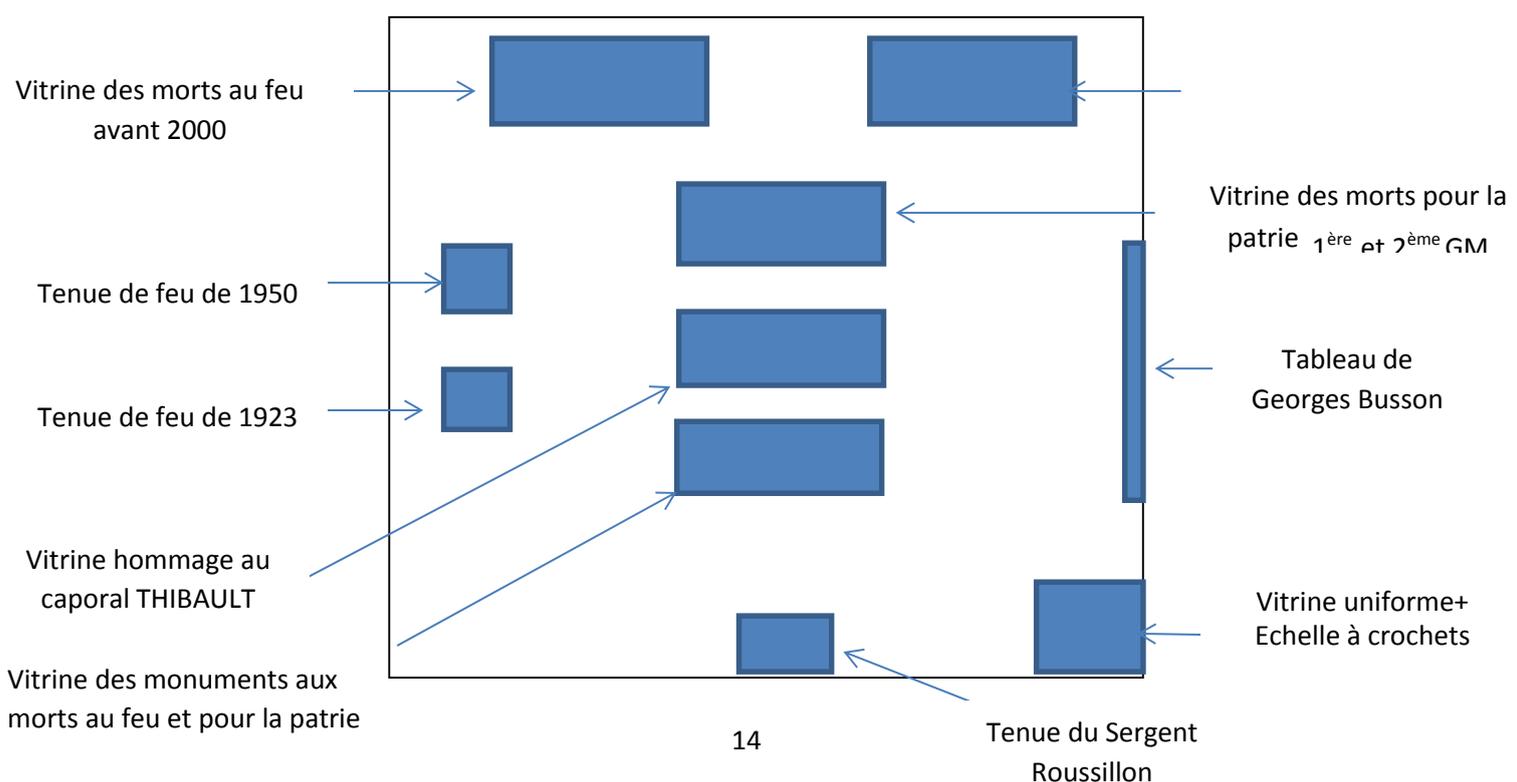




Illustration 3 : Salle de mémoire

- La salle de traditions retrace l'histoire et l'évolution du corps des pompiers de Paris, de 1811 à nos jours, à travers l'exposition de pièces de collection représentatives de moments forts de l'histoire des pompiers de Paris. Des moments décisifs comme tout d'abord la militarisation du corps en 1811, l'intervention des pompiers de Paris lors des deux conflits mondiaux, ou encore un grand panel d'uniformes qui datent pour certains du 19^{ème} siècle. Cet espace est composé de 11 vitrines et d'une représentation de Sainte Barbe, la sainte patronne des pompiers de Paris, réparties comme suit :

Vitrine de la militarisation des pompiers de Paris
sous Napoléon Bonaparte le 18 septembre 1811

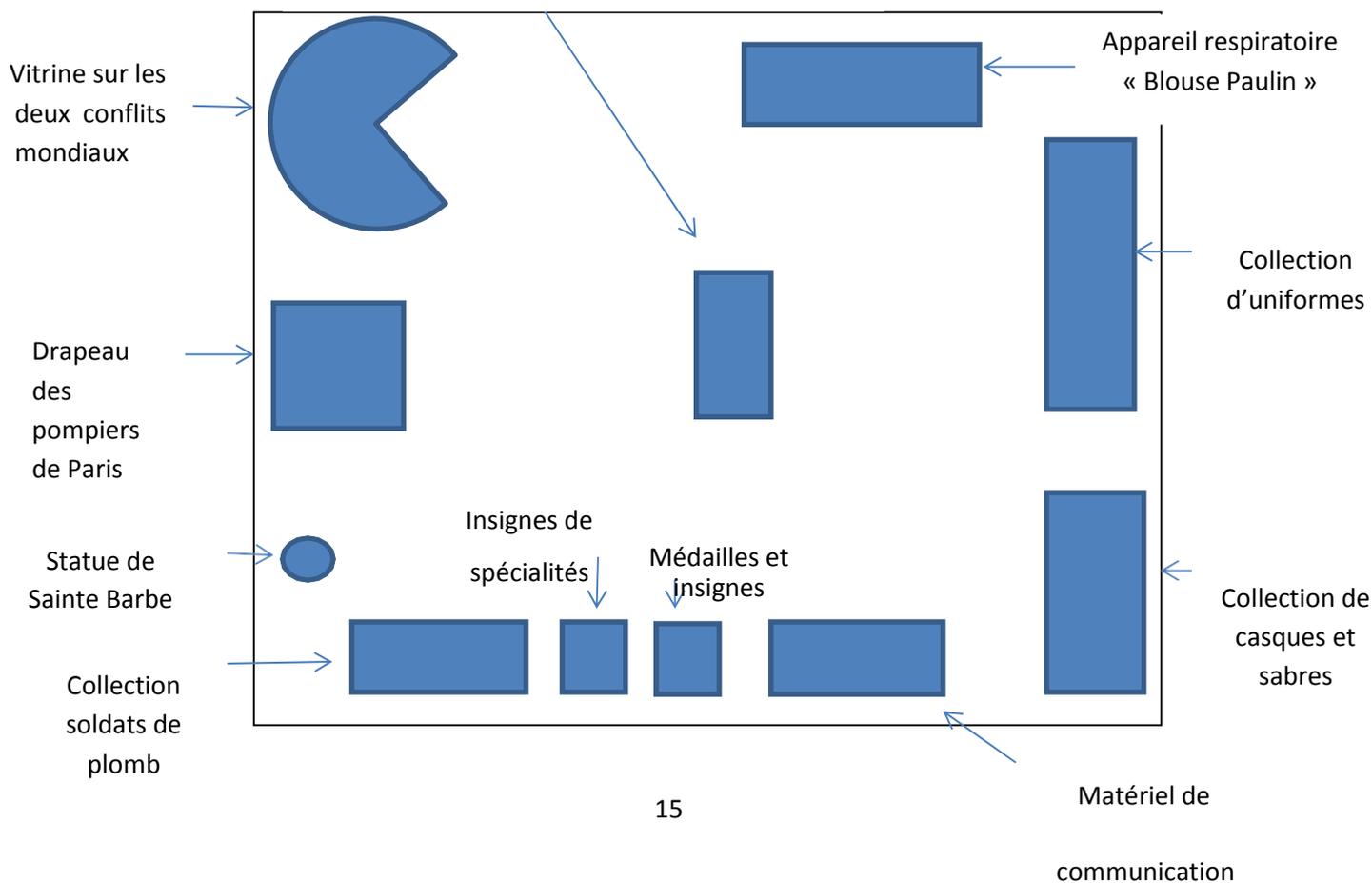




Illustration 4 : La salle de traditions

La SCPMT possède environ 90 engins historiques répartis aujourd’hui sur 15 sites différents. Ceux sont eux qui à l’époque étaient conservés dans la caserne Massena (13^e arrondissement de Paris). Engins dont l’entretien est à la charge du caporal-chef Jacquelin. L’objectif de la SCPMT est d’installer un musée technologique au sein de la caserne de Saint-Ouen (93) à l’horizon 2017. Cette caserne a été installée dans une ancienne mûrissierie de bananes et a la particularité de posséder un grand hangar à l’architecture magnifique permettant d’y implanter les engins. Ces engins sont très demandés dans différentes cérémonies, ou lors d’évènements culturels. En effet, cette année pour les journées du Patrimoine 2016, une moto BMW R 50 des commandos légers d’intervention et de premiers secours (1970) sera exposée dans les murs de la Préfecture de Police de Paris. Depuis quelques temps la section commence à se faire un nom et à prendre un essor impressionnant, il est donc nécessaire et important de continuer à « sortir » et à valoriser ces engins lors de nombreux évènements



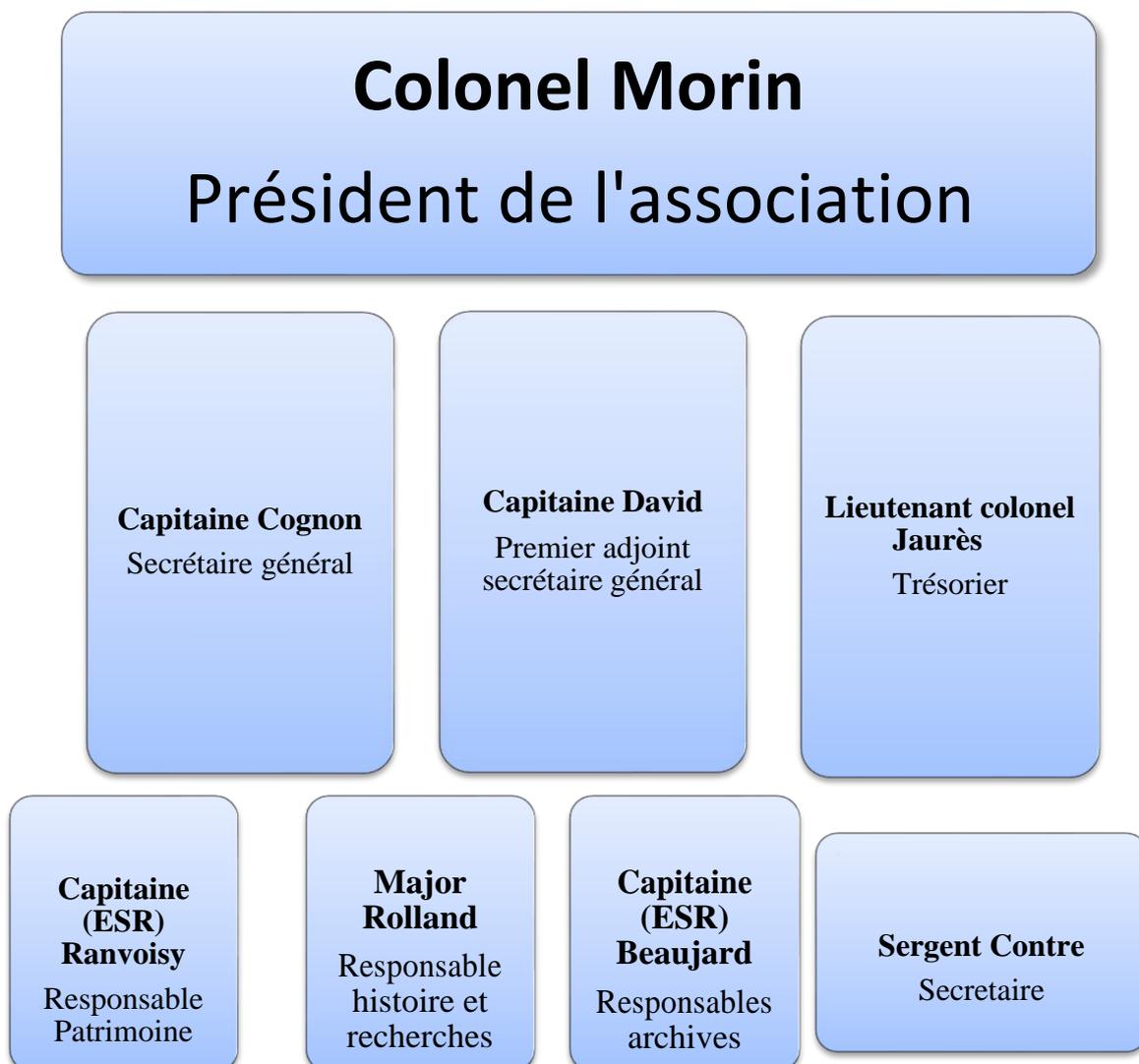
<http://www.museepompierparis.com/album-photos/le-futur-espace-museal/>

La SCPMT a sa propre association, l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-pompiers de Paris (AAMSPP) qui a comme président le colonel Olivier Morin. Cette association a été créée en 2011. Elle a pour but de :

- « - faire connaître l'histoire des sapeurs-pompiers de Paris,
- contribuer à l'enrichissement de la collection et au rayonnement du musée,
- participer à la restauration des collections du Corps pour les rendre accessibles au public le plus large,
- organiser et participer aux manifestations publiques et conférences. »

<http://www.museepompiersparis.com/pages/l-association/la-genese-1.html>

Le conseil d'administration se compose comme suit :



c- Ma place au sein de la SCPMT

Mon stage a débuté le 1^{er} février 2016. J'avais la chance de connaître mon environnement ayant déjà travaillé au sein de la section depuis le mois de novembre 2014 dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master 1. La première de mes missions, celle déterminée dans la convention de stage établie entre la BSPP et l'UPPA était la réalisation de recherches en archives concernant les cinquante ans du passage Régiment à Brigade (1967-2017). J'ai donc commencé mon stage en prenant contact avec les différents centres d'archives de la région parisienne susceptibles d'avoir dans leurs fonds les documents concernant cette période.

Tout d'abord, je me suis tournée vers le Service Historique de la Défense (SHD) de Vincennes. Ce centre d'archives dépend des ministères des affaires militaires depuis sa création. Il est rattaché à la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA), un des maillons du ministère de la défense. Le SHD possède une bibliothèque spécialisée extrêmement riche. Les plus anciens documents d'archives qui s'y trouvent, datent du XVII^{ème} siècle et permettent de se plonger au cœur de l'histoire militaire. A travers notamment la symbolique militaire, les dossiers des anciens militaires et bien d'autres informations concernant l'histoire militaire en France. Ces documents sont regroupés dans trois types d'antennes différents en France : les archives historiques, les archives de l'armement et du personnel civil et enfin les archives du personnel militaire implanté à la caserne Bernadotte de Pau.

La BSPP étant sous l'emploi du préfet de police de Paris, il a semblé évident pour moi de me tourner vers le centre des archives de la Préfecture de Police de Paris implanté au Pré Saint Gervais dans le 93. Ces archives sont composées de dossiers venant des différents services de la Préfecture de Police. Je me suis cependant retrouvée confrontée au problème d'un rangement peu ordonné dans les côtes d'archives. En effet, tous les types de documents étaient mélangés les uns avec les autres et le premier travail fut de remettre du clair dans ceux-ci. La recherche demeura pour le peu infructueuse compte tenu du fait que la majorité des documents trouvés dans ces archives sont déjà en la possession de la SCPMT.

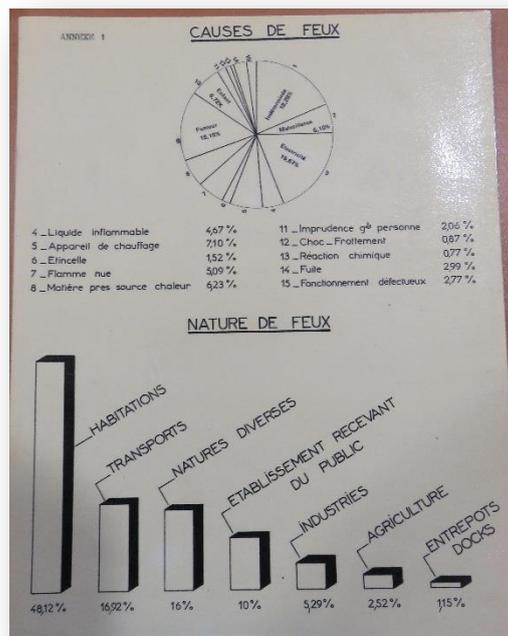


Illustration 5 : Prise de vue d'archives de la PP

Les archives de la ville de Paris ainsi que les archives nationales sont pour le moment restées sans résultat, n'ayant pas eu le temps pendant mon stage d'approfondir les recherches et d'étendre mon champ d'action. Il reste donc intéressant de continuer à creuser dans ces deux centres de conservation.

Dans une seconde mission, j'ai eu la chance de pouvoir participer à la réalisation d'une exposition. J'ai pu suivre son évolution, depuis sa création jusqu'à son vernissage au mois de juin 2016 à l'occasion des portes ouvertes du groupement de formation, d'instruction et de secours (GFIS) de la BSPP. Cette année, la Brigade a fêté les cinquante ans de la création du GFIS. Cette exposition retraçait donc ces cinquante années d'existence. Appuyée par mon directeur, le capitaine Ranvoisy, l'équipe de la SCPMT et le bureau communication de la Brigade, j'ai participé à l'élaboration du synopsis de ce travail. J'ai suivi un parcours d'étude précis. Je me suis tout d'abord imprégné de l'histoire de la création de ce groupement à travers la lecture de dossiers, d'articles ou encore de cours donnés par les instructeurs au commencement du GFIS. La SCPMT a eu la chance cette année, de recevoir une donation de photographies de Villeneuve-saint-Georges de la part d'un ancien du Régiment, le commandant Payrastre. Ce fond photographique fut une source très riche et essentielle dans la bonne réalisation de cette exposition. Ces photos ont donc été l'une des sources pour le choix des illustrations choisies pour l'impression des panneaux, avec le fond photographique propre à la Brigade archivé au sein du bureau communication. Soixante photos environ ont été choisies pour illustrer l'histoire et l'évolution du GFIS. Après le choix des photos, est venu le

temps de la maquette. J'ai eu la chance de travailler et d'échanger avec les infographistes du BCOM pour les questions de mise en page, de logistique et de logique dans le déroulé de l'exposition. Expérience très enrichissante car cela m'a permis de redécouvrir en profondeur le déroulé de la création d'une exposition.



Illustration 6 : Exemple de panneau d'exposition

Dans une troisième mission, j'ai été chargée de réaliser des visites de l'espace de mémoire et de traditions. Cet espace est ouvert à la visite sur rendez-vous auprès du bureau de la section. J'ai donc été confrontée à divers types de publics : les nouveaux engagés volontaires de l'armée de terre, des anciens pompiers de Paris, des enfants ou encore un public de personnes empêchées. Après avoir pris des notes sur le parcours que je voulais réaliser afin de mener à bien ma visite, j'ai dû adapter chacune de mes visites aux visiteurs se trouvant en face de moi. C'est une expérience très intéressante car aucune visite ne se ressemble et cela me poussait à m'adapter et à échanger avec mes différents publics pour comprendre leurs attentes et leurs besoins. Se retrouver face à un public de militaires fut tout autant intéressant car j'ai pu moi-même apprendre des informations de leur part. La mise en place d'un parcours de visite pour un public empêché est plus délicate car je ne m'étais jamais retrouvée confronté à cette situation. Ne connaissant pas le handicap de mon visiteur à l'avance il m'a fallu envisager tous les cas de figures pour être sûre de donner à cette personne la visite qu'il désirait. J'ai donc eu l'opportunité de faire visiter cet espace à un jeune homme déficient mental, expérience forte et riche car il m'a poussé à explorer des facettes d'une visite que je n'aurais pas pu découvrir sans expérience concrète. Par exemple,

cette personne s'intéressait à des pièces d'exposition que peu de personnes ne remarquent ou encore me posait des questions auxquelles je ne m'attendais pas mais qui m'ont permis de rebondir afin de comprendre ses attentes et de lui apporter toutes les informations qu'il désirait. Cette visite sortait des sentiers battus. Le deuxième type de visite particulier que j'ai animé, a été la visite pour l'association 1000 sourires. Cette association réunionnaise créée en 2006 a pour but de parrainer des enfants réunionnais, faire circuler des valeurs citoyennes et récolter des fonds pour la recherche médicale. Un groupe d'une dizaine d'enfants de l'île de la Réunion a donc pu écouter attentivement la visite de l'espace muséal que j'ai animé. Pour attirer et maintenir leur attention, j'ai fait le choix d'organiser ma visite autour d'un parcours ludique en posant des questions et en échangeant avec eux sur la vision du métier de sapeur- pompier de Paris.

Ces six mois de stages ont été riches en missions et en évènements. Bien que la section conservation du patrimoine, mémoire et tradition ne rentre pas dans les formes traditionnelles du musée, une organisation en trois axes des missions et du travail accomplis par la section peut être dégagée :

- Conservation
- Enrichissement des collections
- Valorisation

II- Réalisation de mes missions à travers les trois axes d'action de la SCPMT

a- Conservation

Le premier axe de travail de la SCPMT est la conservation des collections. Plusieurs missions déterminantes alimentent cet axe d'intervention. L'une des missions principales qui m'a été confiée, était le récolement d'archives pour la préparation du cinquantenaire du passage Régiment à Brigade en 1967. Cette évolution est due essentiellement à la dimension croissante de l'unité. Le Régiment est en plein changement des modes opératoires et techniques dans les années 1960. L'impact de ces changements se fait sur le matériel mais aussi sur le déploiement du Régiment. Par ailleurs, c'est dans ces années-là que sont rattachées et créées des unités dans des villes comme Aulnay, Clichy ou encore Rungis. C'est à la suite de cette extension qu'il y a donc augmentation des CS et du nombre d'hommes. De 5000 hommes, la Brigade passera à 6500-7000 hommes. Ce cinquantenaire sera célébré à travers plusieurs événements marquants tout au long de l'année 2017, et en particulier par l'inauguration d'une exposition à la mairie de Paris, financée en grande partie par la ville de Paris. Cette exposition sera implantée dans un espace de 600 m², dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Paris. Comme signalé plus haut, j'ai dû faire le tour de nombreux centres d'archives de la région parisienne afin de me documenter et de retrouver des archives permettant la création de cette exposition. Le synopsis de l'exposition est encore en cours d'élaboration, donc je n'ai pas eu la chance d'y participer. Cependant, j'ai déjà pu entrevoir certaines pièces de collections qui vont être choisies pour élaborer le parcours scénographique de cette exposition. En effet, dans les locaux de la caserne Massena dans le 13^e arrondissement de Paris, est conservé un standard téléphonique des années 1960 en parfait état de conservation. Cette pièce unique sera donc exposée au mois de mars 2017. Concernant les pièces du parc technologique, l'AR 1 (ambulance de réanimation 1) sera elle aussi exposée au sein des locaux de l'Hôtel de Ville. Cet engin était un engin révolutionnaire à l'époque et le premier modèle mis en circulation pour les interventions des sapeurs-pompiers de Paris. Plusieurs mannequins seront mis en place afin de retracer les différentes tenues de feu, tenues de cérémonies ou encore tenues de travail de ces cinquante dernières années. Au mois de septembre 2016, une commission doit se réunir pour mettre en place l'appel d'offre du scénographe qui réalisera le parcours scénographique de cette exposition.

En 2015, la SCPMT a eu le grand honneur de recevoir un don très conséquent issu de la collection de monsieur le commandant Raymond Deroo (entré en 1942 au Régiment et qui a terminé sa carrière en tant que conservateur du musée de la Brigade). Ce don est composé en grande partie d'ouvrages, de documents d'archives, de fascicules, de photographies mais aussi de pièces d'uniformes ; entre autres trésors patrimoniaux. Une partie de cette collection a donc été léguée à la Brigade, une autre partie a fait l'objet d'une vente aux enchères chez Drouot. Enfin, une vente à prix fixe a été organisée en partenariat avec monsieur Eric Deroo, fils du commandant Deroo, au mois d'avril 2016 afin de donner l'opportunité aux pompiers de Paris en activité mais aussi aux anciens de pouvoir acquérir des pièces de collections d'exception.

J'ai été chargée d'inventorier la partie de la collection reçue en don par le musée de la Brigade. Il a fallu avant tout que je me consacre au changement de boîtes de conservation. En effet, ces documents étaient conservés dans des cartons de déménagement classiques mais il était urgent de les reconditionner dans des boîtes de conservation spéciales archives. Action qui m'a également permis de trier les documents afin de les ranger par thème et par conséquent de faciliter le rangement et la logique de conservation. Par la suite, j'ai entamé le travail de recollement qui m'était confié. Après concertation avec mon maître de stage, nous avons pu décider de plusieurs entrées différentes à mettre dans le tableau de recollement en s'appuyant sur le système JOCONDE de méthode de rédaction informatisée des notices d'objets des musées. Ces entrées sont les suivantes :

- 1- Désignation (intitulé)
- 2- Auteur (s)
- 3- Année (date de parution)
- 4- Editeur/imprimeur
- 5- Nombre de pages
- 6- Dimensions
- 7- N° de carton (localisation)
- 8- Lieu
- 9- N° d'inventaire
- 10- Etat de conservation
- 11- Observation(s)
- 12- Donation Éric DEROO

INVENTAIRE DONATION DEROO						
Désignation	Auteur(s)	Année	Editeur-Imprimeur	Nombre de pages	Dimensions	Localisation (n° carton)
Manuel du sapeur-pompier	Baron de Piazaret	1831	Imprimerie de Démonville, rue Christine	219	14,5 x 9 cm	C 1
Encyclopédie Roret - Manuel de sauvetage	W. MAIGNE	1866	Bar-sur-Seine, Imprimerie SAILLARD	242	15x9,5 cm	C 1
Encyclopédie Roret - Manuel des Concours	Fédération nationale des sapeurs-pompiers français	1909	Bar-sur-Seine, Imprimerie SAILLARD	436	15x9,5 cm	C 1
Encyclopédie populaire, Art de prévenir et d'arrêter les incendies	M.***; revue et augmenté par M.EVERAT	1828	Audot éditeur / Imprimerie de A.HENRY	96	15x9,5 cm	C 1
Encyclopédie Roret - Sapeur-pompier	Commission d'officiers	1896	L.MULO, libraire éditeur / Imprimerie LAHURE, Paris	260	15x9,5 cm	C 1
Encyclopédie Roret - Sapeur-pompier	Commission d'officiers	1880	Bar-sur-Seine, Imprimerie SAILLARD	463	15x9,5 cm	C 1

Lieu	N° d'inventaire	Etat de conservation	Observations	
Réserve tampon	1.1.2016	BE	Chez Anselin, libraire pour l'art militaire, 9 rue Dauphine	Donation DEROO
Réserve tampon	2.1.2016	BE	Librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille / Reliure restaurée	Donation DEROO
Réserve tampon	3.1.2016	BE	Librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille / Couverture plastique	Donation DEROO
Réserve tampon	4.1.2016	BE	Carte de visite à l'intérieur	Donation DEROO
Réserve tampon	5.1.2016	BE	Edition abrégée	Donation DEROO
Réserve tampon	6.1.2016	BE	Librairie encyclopédique de Roret, rue Hautefeuille / Couverture plastique / Tampon "Régiment de sapeurs-pompiers de Paris" / Edition complète	Donation DEROO

Malheureusement, par manque de temps dû à de nombreuses missions et de nombreuses responsabilités, je n'ai pas pu terminer l'intégralité de ce récolement. Néanmoins le fait d'avoir reconditionné, renommé et numéroté les cartons de conservation facilite la consultation de ces documents. Consultation qui reste pour le moment ouverte seulement à l'équipe de la section, n'ayant pas encore les moyens techniques et humains d'ouvrir la consultation au public comme la loi l'impose.

C'est donc pour cela que des travaux sont en cours dans les murs de la caserne de Saint Ouen dans le 93. Comme souligné dans la première partie, à l'horizon septembre 2017 la Brigade ouvrira un musée technologique mais aussi un centre de consultation d'archives. Plusieurs alvéoles ont été allouées à la conservation de ces archives. Pour le moment les archives qui y sont conservées sont majoritairement des rapports d'intervention. Conservées précédemment à la caserne Massena, elles ont malheureusement subi des altérations dues à une inondation. Il a donc fallu avant toute chose faire décontaminer ces documents pour pouvoir les reconditionner et les préparer pour la consultation. Cette action a pris plusieurs mois, et n'est pas encore totalement terminée. En effet, le capitaine (R) Beaujard qui est responsable de ces archives, travaille au musée d'art Moderne de Paris en tant que régisseuse et il est difficile pour elle d'être sur tous les fronts. J'ai tout de même eu la chance de travailler à ses côtés et de bénéficier de ses conseils et de son expérience de professionnelle. J'ai beaucoup appris concernant la décontamination, la conservation et la protection spécifiques aux archives. Il reste quelques cartons à reconditionner et à placer dans les

alvéoles. Une fois cette mission réalisée, et les travaux d'aménagement terminés le centre de consultation pourra ouvrir.

Il a été décidé au sein de la section de procéder à un nettoyage de l'espace de mémoire et de traditions. J'ai donc pu participer à cette mission début juillet 2016. Accompagnés par le capitaine Beaujard, le caporal-chef Jacquelin et moi-même avons pu découvrir les spécificités propres à l'entretien d'un espace muséal et de pièces de collection. Nous avons donc été chargés de nettoyer toutes les pièces exposées, à l'aide de chiffons micro fibres pour toutes les pièces en métal ; à l'aide de pinces dédiés à la conservation ou encore à l'aide d'aspirateurs de conservation micro-aspirants pour les uniformes... Cette mission a été très enrichissante car j'ai pu manipuler du matériel de conservation professionnel auquel je n'avais jamais été confrontée.

Mais pour pouvoir valoriser ce patrimoine et pouvoir exposer un si grand nombre de pièces dans les vitrines il faut posséder des réserves. C'est donc pour cela que la SCPMT est bénéficiaire de dons, de legs ou encore, réalise des achats pour alimenter les réserves du musée.

b- Enrichissement des collections

De nombreuses personnes sont très intéressées par le métier de sapeur-pompier d'une part par le prestige qui y est rattaché, mais aussi par le fait qu'un membre de leur famille a pu faire partie de ce corps d'élite pendant le temps d'une carrière militaire. De nombreux dons qui arrivent à la Brigade sont le résultat d'un passage de pièce de collections entre générations. En effet, on retrouve dans les réserves du musée mais aussi dans les vitrines de l'espace de mémoire et de traditions de nombreuses pièces où l'on retrouve sur le cartel « Don de xxx ». Au mois de février 2016, quelques jours après le début de mon stage, j'ai eu le privilège de tenir entre mes mains le képi du commandant Pierret. Le capitaine Pierret est intervenu avec 6 de ses hommes dans les murs du Vel d'Hiv' le 16 juillet 1942. Outré par la vision d'horreur qui se présentait à lui, il a donné à boire à tous les juifs parqués dans le vélodrome grâce aux lances à incendies présentes sur le site. Avant de quitter le Vel d'Hiv' lui et ses hommes ont pu récupérer des centaines de messages dédiés aux familles des personnes présentes dans le vélodrome d'hiver. A travers cet acte de désobéissance, le capitaine Pierret et ses hommes ont réalisé un acte de résistance marquant. Cet acte demeure peu connu du grand public jusqu'à la sortie du film La Rafle de Roselyne Bosch. Voilà donc un don particulier, qui prend tout son sens quant à sa relation avec l'histoire de France.

Les personnes extérieures n'étant pas forcément toujours sensibilisées à la conservation du patrimoine, ou n'ayant pas spécialement le désir de conserver certaines pièces reçues en héritage, ont le réflexe de contacter la section afin de « sauver » ces pièces. Je me suis en effet retrouvée confrontée à une personne désirant faire don des papiers militaires de son père et d'un képi. Réflexe très intéressant car bien que la conservation, la protection du patrimoine et des archives ne soient pas des concepts que cette personne maîtrise forcément correctement, on décèle bien le désir de protéger des souvenirs, ou des pièces qui ont eu, un jour, un sens fort pour un ascendant.

Monsieur Eric Deroo, fils du commandant Eric Deroo, a fait un grand honneur à la SCPMT en proposant une collection patrimoniale d'une richesse impressionnante. En effet, son père le commandant Deroo, grand collectionneur et conservateur du musée de la Brigade, a laissé après sa mort une collection d'une importance indescriptible. Ne pouvant conserver cette collection énorme, monsieur Eric Deroo a réalisé en 2015 une vente aux enchères chez Drouot, une vente à prix fixes pour les pompiers de Paris et anciens pompiers de Paris, et

enfin un don considérable à la BSPP. Comme déjà décrit dans ce rapport de stage, ce don se compose en grande partie de documents, ouvrages, feuillets, écrits, gravures, photographies mais encore quelques pièces d'uniformes. Cette collection, la collection Deroo, est pour le moment conservée dans les locaux de la section sur le site de Champerret, pour terminer l'inventaire que j'ai pu commencer pendant mon stage. Il sera dans l'avenir intéressant, de posséder cet inventaire afin de pouvoir permettre aux personnes de consulter les pièces de cette magnifique collection.

En ce qui concerne l'organisation logistique pour ces dons, legs et achats, la section tient à jour un cahier regroupant toutes les pièces connues dans la collection de la SCPMT. Dans ce tableau on retrouve :

- le numéro du don
- le nom du donateur
- le numéro d'inventaire de la pièce
- la dénomination de la pièce
- la date du don
- la description de la pièce
- le lieu de conservation
- l'état de la pièce

Grâce à ce travail méticuleux et indispensable pour la bonne gestion d'une collection, nous sommes donc capables de faire un suivi correct et clair d'une pièce de collection donnée. En effet, depuis la création des espaces de mémoire et de traditions dans l'armée dans les années 1950, il est évident que les différents musées du patrimoine militaires ont dû amasser un nombre impressionnant de pièces de collections. Pour la BSPP, c'est en tout cas la situation. Plusieurs réserves de la SCPMT se retrouvent un peu partout au sein de l'état-major : une réserve tampon dans le bureau de la section, une réserve en sous-sol, deux réserves en grenier, sans compter certaines alvéoles du futur musée technologique de Saint-Ouen. Une bonne gestion et traçabilité des pièces est donc indispensable. D'autant plus, qu'après chaque don, la SCPMT tient à envoyer un courrier au donateur en le remerciant de son geste, et en précisant bien le numéro d'inventaire. Voilà un exemple de courrier de remerciements, avec le numéro d'inventaire précisé au donateur.



Paris, le 11 mars 2016

ETAT-MAJOR
SECTION
CONSERVATION
DU
PATRIMOINE,
MEMOIRE ET
TRADITIONS

Le Colonel Olivier MORIN
Adjoint territorial

à

Monsieur xxxxxxxx
xxxxxx
xxxxxxxxxxxx

OBJET : don

Monsieur,

Vous avez bien voulu faire don* au profit de la SCPMT du képi du chef de Bataillon au régiment de sapeurs-pompiers de Paris Henri PIERRET, votre père.

Cette pièce qui vient enrichir les collections patrimoniales de la Section a été inventoriée (2016.3.1) et inscrite au registre du musée.

En vous remerciant pour votre geste et l'intérêt porté au patrimoine historique de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Colonel Olivier MORIN

*Ce don, acte irrévocable, fait entrer ces pièces dans les collections du musée de la Brigade. Biens perpétuels du domaine public, elles deviennent inaliénables et imprescriptibles.

Ces pièces exceptionnelles que l'on reçoit des personnes extérieures et qui nous donnent leur confiance quant à leur conservation, doivent aussi faire l'objet d'une valorisation. Cette valorisation peut se faire de plusieurs manières au sein de la SCPMT.

c- Valorisation

Conservation, dons et achats et enfin l'axe de la valorisation vient se greffer aux deux premiers. Le but de cet axe de travail étant principalement de faire connaître le musée, et de rayonner à l'intérieur mais aussi à l'extérieur du cadre de la Brigade.

Bien que l'espace de mémoire et de traditions se trouve entre les murs d'un site militaire, il est (comme je l'ai signalé plus haut) possible de le visiter. Sur simple rendez-vous pris auprès du bureau de la section. Ces visites sont principalement réalisées par le caporal- chef Jacquelin mais aussi par le capitaine Ranvoisy lorsque son agenda au musée de l'armée le lui permet. Après un mois et demi de stage j'ai eu la chance de pouvoir moi aussi animer les visites du musée. Effectivement, étant quasi quotidiennement présente sur le site, il était plus facile pour moi d'assurer cette mission de manière régulière. En ce qui concerne l'ouverture de l'espace de mémoire et de traditions aux sapeurs-pompiers de Paris en activité, il était très régulier de recevoir les engagés volontaires de l'armée de terre du premier groupement d'incendie, qui, après la signature de leur premier engagement venaient visiter le musée avant d'être répartis dans leurs casernes. Outre ces jeunes engagés, je ne me suis retrouvée que très peu confrontée à ce cas de figure. Cependant, de nombreuses associations d'anciens sapeurs-pompiers de Paris, qui dépendent de la FNASPP (Fédération Nationale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris), venaient régulièrement visiter l'espace dans le cadre de sorties cohésion dans les différentes amicales de France. L'ANACAPP anime des formations de jeunes sapeurs-pompiers de Paris, dans cette formation se retrouve une visite de l'espace de mémoire et de traditions. Ces visites se font souvent en deux groupes de 25 jeunes, pendant que l'un était avec moi pour la visite de l'espace patrimonial, le second visitait le centre- opérationnel. Ce centre opérationnel, ou CO, réceptionne et traite les appels reçus aux numéros d'urgence du 18 et du 112 provenant de l'ensemble de la zone d'intervention de la Brigade. Ce CO se situe sur le site de Champerret et illustre parfaitement la modernité et l'efficacité qui définit cette unité d'élite. Il était donc intéressant à mon sens de coupler ces deux visites pour voir deux des nombreuses facettes de la BSPP.

En dehors des visites propres à l'environnement BSPP, de nombreux civils se rendent régulièrement sur les lieux pour suivre une visite. La plupart du temps, ils se trouvent être de grands passionnés du métier de sapeur-pompier. Plusieurs types de publics viennent visiter cet espace. Beaucoup d'enfants accompagnés de leurs grands-parents, des groupes de civils

membres d'associations, ou encore des publics empêchés. Lorsque les horaires des visites me le permettaient, je m'attachais à faire voir les engins de la 5^{ème} compagnie située sur le site. L'image des pompiers auprès des civils se résume notamment aux grands camions rouges, au gyrophare et au deux-tons. Il me semblait donc important de permettre aux visiteurs de mettre en parallèle les deux côtés de la Brigade, à savoir le volet patrimonial et historique mais aussi la visite des engins en remise. En effet, ceux-ci existent grâce à toute cette histoire riche racontée dans l'espace de mémoire et de traditions de Champerret.

Mais les réserves de la SCPMT ne se résument pas seulement à cet espace patrimonial mais aussi à un important éventail d'engins historiques conservés au sein de la Brigade⁷. Ces engins ne sont pas forcément conservés dans les conditions adéquates. C'est pour cela que la Brigade et la SCPMT a entamé la mise aux normes de la caserne de Saint-Ouen en effectuant plusieurs travaux, afin de permettre l'implantation d'un musée technologique et par la même l'implantation d'un centre de consultation d'archives. Ce musée technologique sera inauguré courant septembre 2017. Il accueillera une quinzaine d'engins emblématiques de l'histoire de la Brigade, il offrira la possibilité de consulter les rapports d'interventions conservés dans les alvéoles, et pourra peut-être proposer un parcours de visite ludique et pédagogique auprès du jeune public. Suite à une discussion avec mon supérieur le colonel Olivier Morin, nous avons pu en venir à la conclusion que l'organisation d'un tel parcours au sein de l'espace de mémoire et de traditions semblait impossible. En effet, un espace de ce type revêt un aspect symbolique et « sacré » dans le monde militaire. De plus, l'aménagement actuel de l'espace et le parcours relativement difficile à la compréhension d'un enfant ne permet pas non plus la mise en place d'un programme de visite propre aux enfants. L'implantation du musée à Saint-Ouen serait donc une occasion unique de monter un projet en direction du jeune public qui est particulièrement attiré par le métier de sapeur-pompier.

Bien que la SCPMT ne possède pas de centre de consultation à proprement parlé, il m'a été donné d'accueillir pendant ces six mois de stage plusieurs étudiants en recherche d'information afin de mener à bien la rédaction de leurs thèses. Ma présence et ma disponibilité sur le site de Champerret m'a donné la possibilité de répondre aux besoins de ces étudiants. Mission qui prend tout son sens quand on connaît l'ampleur que la SCPMT prendra

⁷ Voir Première partie, troisième sous partie.

en 2017. Cela a permis de faire connaître la section à un public étudiant et de montrer l'étendue des richesses en archives historiques que la Brigade possède.

Ce stage a été l'occasion pour moi de remplir plusieurs missions, diverses et variées, avec pour un seul et unique but, conserver et valoriser le patrimoine de la Brigade. Le bilan de ce stage est très positif car j'ai pu découvrir les nombreuses qualités et capacités qu'un professionnel de la culture doit posséder.

III- Bilan du stage

a- Méthode de suivi

Mon stage a été suivi par deux tuteurs de l'université de Pau et des Pays de l'Adour, messieurs Thibon et Jankowiak. Mon maître de stage au sein de la structure était le capitaine (R) Emmanuel Ranvoisy, conservateur du musée Brigade. Étant une section dépendant du cabinet du général, je dépendais et travaillais beaucoup avec l'équipe du cabinet notamment le colonel Morin, le commandant Lepouriel mais aussi le major Gama. Tous m'ont rapidement donné leur confiance et de nombreuses responsabilités. En début de stage je m'étais engagée auprès de mon maître de stage à lui rendre compte via e-mail ou de vive voix de l'avancée de mon travail semaine par semaine. J'ai donc noté chaque jour mes activités, les missions réalisées, celles en cours ou celles terminées. Méthode très utile et qui nous permettait de communiquer clairement et d'avancer sur les missions.

Quelques échanges par mails ont été réalisés avec monsieur Thibon tout au long de la période de stage pour le tenir informé des avancées, de mon ressenti ou encore lui poser des questions. À plusieurs reprises, l'hypothèse d'une visite au sein de la section a émergé, cependant les aléas du quotidien, les grèves des transports et les activités de chacun ne l'ont pas permise. Cependant, monsieur Jankowiak de passage sur Paris, est venu au sein de ma structure afin d'effectuer un suivi de stage et de rencontrer les différents interlocuteurs qui m'entouraient. Lors de cette visite, nous avons pu discuter de l'ensemble de mon stage en présentant l'ensemble des locaux dans lesquels j'ai pu travailler et en réalisant une visite de l'espace de mémoire et de traditions. Monsieur Jankowiak a par la suite pu rencontrer le major Gama, adjoint au chef de cabinet. Ils ont pu échanger sur mon comportement et mon travail tout au long des six mois de stage.

b- Difficultés rencontrées et solutions apportées

Bien que l'ensemble du stage donne un résultat très positif et des objectifs atteints j'ai été confrontée à quelques difficultés.

Tout d'abord, il est important de souligner que mes compétences et mes savoirs professionnels dans le domaine de la culture n'étaient qu'embryonnaires. En effet, en dépit des heures de cours que j'ai pu recevoir tout au long de mon master, je n'ai été confrontée que très peu à la face pratique de la valorisation du patrimoine. Difficulté qui, malgré l'appréhension qui m'habitait, a vite été solutionnée. En effet, ce manque de pratique m'a poussé à être sans cesse en recherche de connaissances tant sur le plan du fonctionnement hiérarchique de la Brigade (que je connaissais un peu suite à la rédaction de mon mémoire de M1 que sur le plan des connaissances historiques et patrimoniales de la Brigade. Je suis donc restée tout le long de mon stage aux aguets afin de m'améliorer dans mes missions. Les premières visites de l'espace de mémoire et de tradition que j'ai pu réaliser seule ont été très compliquées pour moi. Je n'avais encore jamais abordé cet aspect technique du métier. Avec le soutien de mon maître de stage, le capitaine Ranvoisy et du caporal-chef Jacquelin, j'ai pu aborder cette mission avec sérénité. Je me suis donc penchée sur une prise de notes en suivant une visite animée par le caporal-chef Jacquelin et en effectuant mes propres recherches dans des ouvrages spécifiques afin de m'approprier la visite. Trois visites auront suffi à effacer l'appréhension qui freinait la fluidité de mon travail et pour me donner l'assurance nécessaire à une bonne transmission des informations à mon public.

Cependant, la difficulté majeure qui a pu freiner à quelques reprises le travail de la section se trouve être d'ordre logistique et technique et ne me concerne pas directement. En effet, le caporal-chef Jacquelin, seul permanent à la SCPMT, a la responsabilité du parc technologique de la section. Comme expliqué plus haut, environ 90 engins répartis sur 15 sites différents forment ce parc technologique. Certains des sites où sont conservés les engins se situent à plusieurs dizaines de kilomètres de l'état-major de Champerret. Ces distances obligent le caporal-chef Jacquelin à quitter la caserne pour la journée et à ne plus être en mesure d'assurer les missions sur site qui lui sont demandées. Ma présence pendant quelques mois a donc permis à mon collègue de se consacrer pleinement à sa mission de responsabilité du parc technologique de la section. Mais, malgré la plus grande disponibilité du responsable du parc technologique, les services avec qui nous devons travailler méconnaissent souvent le

travail de la section et de l'histoire de la Brigade et donc l'importance que notre service peut avoir. Pour réaliser les déplacements d'engins pour des événements, la section était dépendante de la plateforme de Voluceau⁸. Il faut donc être en mesure d'anticiper ces déplacements pour être surs d'accomplir les missions avec l'aide des dits services. Cependant nous nous sommes quelques fois retrouvés confrontés à des missions urgentes que nous avons eu du mal à accomplir par manque de moyens logistiques et techniques. C'est pour cela qu'il me semble primordial de rayonner à l'intérieur même de la Brigade afin de se faire connaître, faire connaître notre travail et faire découvrir la richesse du patrimoine de la BSPP. Cette solution serait, à mon sens, la réponse à ces problèmes de coordinations.

Ces difficultés n'ont en rien altéré ma motivation et le désir qui m'habitait de mener à bien mes missions avec beaucoup de professionnalisme. Le dialogue et la confiance qui existait avec mes différents supérieurs ont été la clé pour débloquer toutes les difficultés et pouvoir travailler ensemble à la réussite de nos actions.

⁸ Voluceau est un ancien camp américain situé dans le 78 à Bailly qui abrite aujourd'hui les ateliers mécaniques de la BSPP.

c- Enrichissement professionnel et personnel

Ces six mois d'immersion au sein d'une structure telle que la SCPMT ont été pour moi d'un grand enrichissement tant professionnel que personnel. Dans un premier temps il est important de rappeler que cette expérience m'a permis de me rendre compte de ma capacité à démontrer mon ambition et de sortir du contexte de l'université pour mettre en application toute la théorie apprise lors de mon master.

Je me suis rendue compte dans le parcours que j'ai décidé de suivre, que la meilleure façon d'apprendre est de se lancer dans la pratique. Comme je l'ai déjà souligné plus haut, le choix de me diriger vers le patrimoine militaire était un pari à risques. Cependant les missions de recherches en archives qui m'ont été attribuées m'ont permis de me plonger plus profondément dans l'histoire et l'évolution de la Brigade et de nombreux points demeurent encore peu étudiés et peu explorés. Ce qui renforce mon désir de travailler dans ce domaine. La BSPP étant une unité du Génie de l'armée de Terre, il est selon moi nécessaire de s'appliquer à découvrir le patrimoine et l'histoire de l'armée de Terre, car toute l'histoire de la BSPP dépend de celle-ci. Le fait de travailler au sein d'une telle unité d'élite m'a aussi donné l'opportunité de me créer un réseau de professionnels de la culture mais aussi de militaires. En effet, durant la réalisation de mes différentes missions j'ai eu la chance de rencontrer différents professionnels tels que le conservateur du musée du génie d'Angers, la maison d'édition Carlo Zaglia, monsieur Eric Deroo fils d'un ancien commandant du Régiment de sapeurs-pompiers de Paris... Cette immersion m'a aussi permis d'acquérir plus d'autonomie dans le travail, en prenant des responsabilités et des engagements précis. En m'occupant par exemple de prêt de pièces de collection au CS Ménilmontant pour agrémenter leur salle de tradition ; ou encore en accueillant le conservateur du musée du Génie d'Angers pour la réintégration de pièces muséales qui leur avaient été prêtées. Missions qui ont renforcé la confiance de mes supérieurs.

D'un point de vue plus personnel, il est évident que je sors grandie et murie de cette expérience. En effet, il est atypique de se tourner vers un domaine tel que le patrimoine militaire. Cependant, en sortant de l'aspect affectif de ma filiation avec un ancien pompier de Paris, mon père, j'ai vraiment pu être plongée dans un monde particulier. En effet, il m'a fallu m'adapter à la vie en communauté dans un monde d'hommes militaires. En tant que femme civile, j'ai dû faire ma place et apprendre à me faire respecter. Une fois ces étapes accomplies

il a donc été très intéressant d'échanger avec mes collègues sur la vision qu'ils ont de leur métier mais aussi sur l'image qu'ils ont de l'histoire qui fait ce qu'est la Brigade aujourd'hui. Nombre d'entre eux ne connaît pas son histoire et a du mal à imaginer le rôle de la SCPMT au sein d'une unité d'élite comme la BSPP. De nombreuses discussions, animées et houleuses certaines fois, ont donc rythmé mon stage et cela m'a permis d'expliquer notre rôle. Certains ont même fait la démarche de venir me rendre visite à mon bureau et de suivre une de mes visites de l'espace muséal. En cette période houleuse de risques terroristes, de nombreuses sections « Vigipirate », travaillant sur Paris, sont logées au sein de la caserne de Champerret. Une dizaine d'hommes a donc décidé de suivre une visite de l'espace muséal le dernier jour de mon stage, après une discussion qui m'a permis de les intéresser au sujet. Situation qui aurait semblé impossible au début de mon stage. J'ai commencé ce stage mon considérant comme une jeune étudiante sortant de l'école, et je sors aujourd'hui comme une adulte prête à rentrer dans le monde professionnel grâce à la réalisation de mes missions, mais aussi grâce aux échanges et aux contacts humains que j'ai pu vivre au sein de la caserne. Six mois au sein d'une telle structure forge une personne et un caractère.

Une expérience de fin d'étude comme celle qui m'a été donné de réaliser permet aussi de découvrir les différences qui existent entre le monde université et le monde professionnel. C'est cette immersion concrète dans le monde du travail qui m'a permis, et qui peut permettre à chaque étudiant, d'appréhender et de comprendre les attentes des structures culturelles et de m'enrichir pour le futur

Conclusion

Après avoir travaillé durant six mois au sein de la Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, je peux affirmer que ce stage de fin d'études a totalement répondu à mes attentes.

Dépassé le fait d'avoir pu évoluer au sein d'un « musée » qui sort des musées traditionnels, j'ai eu la chance d'être entourée de personnes professionnelles, qui m'ont apporté toutes leurs connaissances et leurs compétences en matière culturelle et patrimoniale. En effet, à travers mes différentes missions j'ai eu la chance de rencontrer de nombreuses personnes, ce qui m'a permis de me créer un réseau de connaissances dans le milieu. La richesse des collections de la SCPMT et des archives de la Brigade ont été pour moi un fort avantage dans la réalisation de l'exposition sur les cinquante ans du fort de Villeneuve-saint- Georges. Les visites de l'espace de mémoire et de traditions que j'ai pu animer ont été pour moi le moyen de me confronter à plusieurs publics et de faire connaître l'histoire et le patrimoine de la BSPP. La réalisation d'un début d'inventaire de la collection m'a permis de me confronter aux spécificités d'une telle action et de découvrir en profondeur l'étendue des richesses de la section.

Cette expérience professionnelle aura été l'occasion pour moi d'approfondir mes connaissances du patrimoine militaire, en particulier du patrimoine de la BSPP. Elle m'a également permis de mettre en pratique la théorie apprise durant mes deux années de master valorisation des patrimoines et politiques culturelles territoriales à l'UPPA à travers les différentes missions qui m'ont été données d'accomplir. Ce stage confirme mon désir de continuer à évoluer au sein du domaine du patrimoine culturel militaire.

L'année 2017, sera une année charnière pour l'évolution de la SCPMT. En effet, en mars 2017 seront célébrés les cinquante ans du passage Régiment à Brigade, à travers notamment l'exposition de 600m² dans les locaux de la mairie de Paris. L'ouverture du nouveau musée technologique au sein de la caserne de Saint-Ouen devrait elle aussi avoir lieu le 18 septembre 2017. Ce sera, à mon sens, le moment opportun pour continuer à faire rayonner l'histoire et le patrimoine de la Brigade au plus grand public. Il reste donc de nombreuses pistes à explorer, comme mettre en place un parcours ludique et pédagogique ouvert au jeune public. L'avenir de la section est en marche et de nombreuses opportunités

vont se présenter pour permettre un essor exceptionnel à cet espace patrimonial hors du commun.

En conclusion, je suis très heureuse d'avoir eu l'opportunité de réaliser ce stage de fin d'études au sein d'une unité d'élite telle que la BSPP. Ce fut pour moi le moyen de m'enrichir et de m'épanouir dans la voie professionnelle que j'ai choisie.

BIBLIOGRAPHIE CLASSEE

ALVES (M.), *L'histoire extraordinaire des sapeurs-pompiers à travers les âges*, Tours, Editions Profil, 1991.

Lieutenant-Colonel ARISTIDE (A.), *Pompiers de Paris*, Paris, Editions France-Sélection, 1985.

CART-TANNEUR (P.) et GARROUSTE (P.), *Le musée de tradition de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris*, Paris, Trame Way Editions.

JAGER (JP.) et PARBEAU (A.), *Les soldats du feu : l'univers des sapeurs-pompiers de Paris*, Paris, Editions Princesse, 1979.

Général PRIEUR (J.) et alii, *Sapeurs- Pompiers de Paris : la fabuleuse histoire d'une brigade mythique*, Paris, Albin Michel, 2011.

Capitaine RANVOISY (E.) et alii, *Le régiment des Sapeurs- Pompiers de Paris 1938-1944*, Paris, 2013.

WEBOGRAPHIE CLASSEE

- Site internet de l'association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris : <http://www.museepompiersparis.com/>
- Site internet de la BSPP : <http://www.pompiersparis.fr/>
- Boutique officielle de la BSPP : <http://boutique.pompiersparis.jordenen.com/>
- Site internet de l'association nationale des anciens cadres d'active des pompiers de Paris : <http://www.anacapp.org/>
- Site internet de la fédération nationale des associations de sapeurs-pompiers de Paris : <http://www.fnaspp.org/>
- Site internet du service historique de la défense : <http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/>
- Site internet des archives de la Préfecture de Police : <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/Nous-connaitre/Services-et-missions/Service-de-la-memoire-et-des-affaires-culturelles/Les-archives-de-la-prefecture-de-police>

TABLE DES MATIERES

<u>Remerciements</u>	4
<u>Tables des abréviations</u>	5
<u>Introduction</u>	6
I- <u>Présentation de la structure</u>	8
<i>a- <u>La brigade de sapeurs-pompiers de Paris</u></i>	8
<i>b- <u>La Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions et ses missions</u></i>	13
<i>c- <u>Ma place au sein de la SCPMT</u></i>	18
II- <u>Réalisation de mes missions à travers les trois axes d'action de la SCPMT</u>	22
<i>a- <u>Conservation</u></i>	22
<i>b- <u>Enrichissement des collections</u></i>	25
<i>c- <u>Valorisation</u></i>	26
III- <u>Bilan du stage</u>	29
<i>a- <u>Méthode de suivi</u></i>	29
<i>b- <u>Difficultés rencontrées et solutions apportées</u></i>	30
<i>c- <u>Enrichissement personnel</u></i>	32
<u>Conclusion</u>	34
<u>Bibliographie</u>	36
<u>Webographie</u>	37
<u>Table des annexes</u>	39

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Cahier des charges du stage.....	43
Annexe 2 : Convention de stage	44
Annexe 3 : Bulletin des lois	51
Annexe 4 : Organigramme de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.....	52
Annexe 5 : Photographies de l'environnement de travail	53
Annexe 6 : Photographies de l'espace de mémoire et de traditions.....	54
Annexe 7 : Exemple de prises de vues de recherches en archives.....	58
Annexe 8 : Exemple de fiche de prêt, SCPMT	60
Annexe 9 : Plans du futur espace muséal à la caserne de Saint-Ouen	61
Annexe 10 : Photographies du futur centre de conservation des archives de la SCPMT.....	62
Annexe 11 : Statuts de l'association des « amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris ».	64
Annexe 12 : Exemple de recherches dans Allo Dix-Huit pour le cinquantenaire du passage Régiment à Brigade	73
Annexe 13 : Recherches d'archives « Organisation provisoire du service d'incendie et de sauvetages dans le département de la Seine »	74
Annexe 14 : Recherches d'archives sur le cinquantenaire du passage Régiment à Brigade...	76

Cahier des charges

Stage Master 2 Valorisation des Patrimoines et Politiques culturelles territoriales

Lieu du stage : Etat-Major de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris – Cellule du Musée de la Brigade

Durée du stage : du 1^{er} février 2015 au 31 juillet 2015

Maitre de stage : Capitaine (R) Emmanuel RANVOISY – Conservateur du Musée de la Brigade

Tuteurs de stage à l'UPPA : M. THIBON et M. JANKOVIK

Lieu d'hébergement : Etat-major de Champperret – 1, place Jules-Renard – 75017 PARIS

Rémunération : fixée à 554.40€

Conditions du stage :

- Bureau du Musée partagé avec le caporal-chef JACQUELIN, adjoint au conservateur du musée.
- Ordinateur mis à disposition par la BSPP

Missions confiées :

- Récolement d'archives pour « l'analyse et la synthèse de la transformation du régiment en brigade en 1967 : l'adaptation permanente des sapeurs-pompiers de Paris à la mégapole parisienne ».
- Missions annexes : préparation d'une exposition pour le cinquantenaire de l'UES Biscarosse et le cinquantenaire de la caserne et centre d'instruction de Villeneuve Saint Georges

**CONVENTION DE STAGE EFFECTUE A LA BRIGADE
DE SAPEURS-POMPIERS DE PARIS PAR LES
ETUDIANTS DES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

ENTRE :

Le préfet de police agissant pour la Ville de Paris et relativement à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, sise 1 place Jules Renard BP 31 75823 Paris cedex 17,

ci-après désigné par « la BSPP » d'une part ;

Et

L'université de Pau et des Pays de l'Adour, sise avenue de l'Université 64012 Pau, représentée par Mohamed AMARA, président de l'UPPA lequel déclare être dûment autorisé,

Ci-après désigné par « l'établissement de formation » d'autre part ;

Et

Madame Blandine Escoubet, étudiante

- née le 29 novembre 1991

- n° de sécurité sociale :

- adresse :

- inscrite en formation : Master 2 Valorisation des Patrimoines et Politiques Culturelles Territoriales

- e-mail :

- Tél :

ci-après désigné « le stagiaire ».

Il a été convenu ce qui suit.

Article 1^{er} : Objet

Le présent stage a pour objet essentiel d'assurer à l'étudiant concerné une application pratique de l'enseignement dispensé par l'établissement susmentionné. Ce stage sera formateur tout en étant utile à l'unité d'accueil. Le programme du stage est établi par la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, en accord avec l'enseignant responsable mentionné ci-dessous :

- Les enseignants responsables sont **Monsieur Christian THIBON** et **Monsieur Christophe JANKOWIAK**
Adresse : Secrétariat Master CAS Avenue de l'Université 64012 PAU
- L'objectif du stage est « l'analyse et la synthèse de la transformation du régiment en brigade en 1967 : l'adaptation permanente des sapeurs-pompiers de Paris à la mégalopole parisienne ».

Article 2 : Durée

Le stage se déroulera du lundi 1^{er} février au vendredi 29 juillet 2016 à temps complet. Horaires de travail : 08h00 – 12h00 / 13h00 – 17h00 du lundi au jeudi et 9h00–12h00 le vendredi. Ces horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des besoins des services sans toutefois dépasser les 35 heures hebdomadaires.

Lieu principal du stage : la section Musée de la BSPP sise 1 place Jules Renard Paris 17. Le stagiaire peut être amené pour les besoins du stage à se déplacer en présence de son tuteur ou sur demande de ce dernier dans les limites de la zone de compétence de la BSPP en Ile de France.

Si ce stage devait, à titre exceptionnel, être prolongé un avenant à la présente convention serait établi dans la limite de l'année universitaire en cours et de l'accord expresse de la BSPP.

Article 3 : Modalités d'exécution

3.1) Encadrement

La BSPP s'engage à fournir au stagiaire les moyens nécessaires à l'exercice de sa mission. Le tuteur d'études s'engage à ne faire exécuter par l'étudiant, compte tenu de ses études, que des travaux qui concourent à sa formation professionnelle.

Pour assurer le suivi du stagiaire, le général commandant la BSPP désigne comme tuteur d'études :

Le capitaine Emmanuel RANVOISY
Fonction : chef de la section Musée
Téléphone : . E-mail :

3.2) Absence – Interruption

En cas d'absence, le stagiaire doit aviser sans délai la BSPP et son tuteur d'étude.

Le stagiaire ne peut interrompre son stage sous peine d'en perdre le bénéfice.

Le stage peut être suspendu ou interrompu pour raison médicale. Dans ce cadre les parties s'accordent pour aménager ou mettre fin à la présente convention.

3.3) Utilisation de véhicules

– véhicules appartenant à la BSPP :

Le stagiaire n'est pas habilité à conduire les véhicules de la BSPP. Le stagiaire n'est également pas autorisé à monter dans les véhicules opérationnels de la BSPP partant en intervention. Pour les besoins du stage, le stagiaire est autorisé à monter à bord des véhicules de liaison de la BSPP en tant que passager.

– véhicule personnel :

L'étudiant ne pourra utiliser son véhicule personnel qu'à condition d'avoir souscrit une assurance garantissant les risques liées à l'utilisation professionnelle de son véhicule. Les dommages causés à son véhicule ainsi que ceux qu'il pourrait causer relève de sa police d'assurance personnelle.

3.4) Pratique du sport

Le stagiaire ne peut pratiquer d'activité sportive dans les locaux de la BSPP ni dans les installations sportives publiques auxquelles ont accès les sapeurs-pompiers de Paris es qualités, et durant les séances dévolues au personnel auprès duquel il effectue son stage. L'accomplissement d'activités sportives hors ce cadre s'effectue de son initiative propre et sous sa responsabilité.

3.5) Accès à la restauration

Le stagiaire a accès, pour le repas du midi du lundi au jeudi, à l'ensemble des services de restauration de la BSPP (cf. Popote officier pour le site de Champerret) où sa présence est requise ou nécessaire. Il devra cependant respecter les formalités préalables de réservation, par site, auprès des gérants des ordinaires.

3.6) dangerosité des travaux et missions confiés

Le tuteur ne pourra confier au stagiaire des tâches dangereuses pour sa santé ou sa sécurité. Le stagiaire ne devra participer à aucun exercice ni intervention réelle à défaut des qualifications, de l'aptitude physique, et médicale nécessaires.

3.7) Hébergement

La BSPP ne pourvoit pas à l'hébergement du stagiaire pour la durée du stage.

Article 4 : Discipline - Confidentialité

Le stagiaire pendant la durée de son séjour au sein de la BSPP demeure étudiant et reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement. Il doit en conséquence respecter le calendrier du stage.

L'étudiant s'engage durant le stage à observer le règlement interne de la BSPP. En cas de faute grave, le préfet de police, sur le rapport de la section Musée, se réserve le droit de mettre fin au stage de l'intéressé sans indemnité après avoir prévenu l'établissement dont il dépend par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'étudiant est tenu au respect du secret professionnel et atteste préalablement au commencement d'exécution, être informé de ses obligations au sens du présent article, au moyen de la déclaration

jointe en annexe 1, sous peine de caducité ou de résiliation sans que cette rupture puisse donner lieu au versement d'une quelconque indemnité.

Article 5 : Protection sociale

Le stagiaire bénéficie du régime d'assurance sociale des étudiants. Il continue de recevoir, au titre de ce régime, les prestations des assurances maladie, maternité, ainsi qu'éventuellement les allocations familiales. Par ailleurs, l'élève stagiaire continue à bénéficier de la législation sur les accidents du travail en application des dispositions de l'article L. 412-8-2 du code de la sécurité sociale. Durant son stage, il doit être muni de sa carte d'immatriculation.

En cas d'accident du stagiaire à la BSPP ou sur le trajet, le chef du bureau ressources humaines de la BSPP, informé par le tuteur d'études du stagiaire, prévient sans délai le service scolarité de l'établissement d'enseignement et envoie immédiatement une déclaration d'accident au représentant de l'établissement d'enseignement susmentionné qui la contresigne et la transmet dans un délai de 48 heures à la caisse d'assurance maladie compétente.

Article 6 : Evaluation – Travail du stagiaire

Le résultat des observations et travaux effectués à la BSPP lors du stage est la propriété de la BSPP. L'autorisation expresse de la BSPP (tuteur d'études) sera nécessaire pour les mentionner dans le rapport de stage ou tous les autres travaux produits lors du stage qu'établira l'étudiant et pour autoriser toute diffusion des dits travaux à d'autres personnes que les référents universitaires du stagiaire. En cas de refus, l'intégralité des travaux seront archivés par l'enseignant responsable et ne seront mis à disposition d'un éventuel intéressé qu'avec l'accord spécifique préalable de la BSPP (tuteur d'études).

L'établissement d'enseignement peut demander à la BSPP (tuteur d'études) son appréciation sur le travail du stagiaire.

Le rapport de stage reste la propriété de l'étudiant. L'étudiant précisera sur la page de garde que les propositions et conclusions de son travail n'engagent que sa propre responsabilité et en aucun cas celle de la BSPP.

L'étudiant devra remettre un exemplaire de son rapport de stage à la BSPP et un autre à l'établissement dont il dépend.

Un certificat de stage est remis par la BSPP à l'étudiant.

Article 7 : Assurance – Responsabilité

Chaque Partie est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages de toute nature causés à l'autre Partie dans le cadre de la présente convention.

La responsabilité du stagiaire en cas d'accident de nature à créer un préjudice aux tiers et notamment à l'organisme d'accueil est couverte par l'assurance responsabilité civile que l'intéressé est tenu de souscrire. Dans le cadre de la présente convention, l'étudiant produit à l'établissement de formation et à la BSPP l'attestation de la Police d'assurance contractée auprès de l'assureur de son choix garantissant sa propre responsabilité civile pour le cas où elle serait engagée à l'occasion du stage. Dans le cas où l'établissement de rattachement a contracté une police d'assurance couvrant les risques et dommages causés par le stagiaire, ce dernier fournira une attestation d'assurance à la BSPP avant le commencement de son stage.

La BSPP bénéficie de l'assurance en responsabilité civile de la Préfecture de police, selon les dispositions réglementaires en usage.

Article 8 : Dispositions financières et matérielles

8.1) Gratification du stagiaire

La gratification perçue par le stagiaire est fixée conformément aux textes en vigueur. A titre indicatif, la gratification mensuelle depuis septembre 2015 est fixée à 554,40 euros.

En cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage, le montant de la gratification due au stagiaire sera versé au prorata de la durée de stage effectué.

Un état du service fait, certifié par le chef de cabinet du Général, sera établi et transmis au Centre d'Administration et de Comptabilité avant toute mise en paiement de la gratification.

8.2) Les frais de transport en ile de France pour les besoins du stage

Le stagiaire bénéficie de la prise en charge partielle de ses frais de transport conformément à la réglementation en vigueur sur présentation des justificatifs idoines. Le stagiaire prendra attache avec le groupe comptabilité générale du Centre d'Administration et de Comptabilité de la BSPP afin de connaître son taux de remboursement et les justificatifs nécessaires au remboursement.

8.3) Les frais de restauration

Les frais de restauration par repas sont acquittés au tarif en vigueur directement par le stagiaire auprès du gérant de l'ordinaire. Pour exemple, le tarif du repas en 2015 est de 3.10 euros.

Tout repas pris à l'extérieur d'un organisme de la BSPP est à la charge du stagiaire.

Article 9 : Résiliation

La convention peut être dénoncée préalablement à son exécution jusque 7 jours avant le début du stage.

Si des impératifs de défense nationale l'exigent, la BSPP peut résilier la convention unilatéralement, à tout moment et sans préavis, sans que cette dénonciation puisse ouvrir droit à une indemnité quelconque au profit du stagiaire ou de l'établissement.

De la même façon, l'établissement d'enseignement se réserve le droit de supprimer le stage si les conditions d'encadrement sont insuffisantes.

Outre ces hypothèses, la BSPP se réserve le droit de suspendre le stage de l'étudiant fautif en cas de manquement aux stipulations de la présente ou en cas de faute grave et d'engager le cas échéant toutes actions en responsabilité.

Il sera mis fin au stage après notification par lettre recommandée avec accusé de réception au directeur de l'établissement d'enseignement sans que cette résiliation puisse ouvrir droit à une quelconque indemnité.

Article 10 : Différend

Si un différend survient relativement à l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de le soumettre aux personnes autorisées à signer la présente convention afin de régler le différend par la négociation. A défaut, les parties s'accordent sur la compétence du tribunal administratif de Paris.

Fait à Paris, le
En trois exemplaires originaux.

Pour l'établissement d'enseignement
Cachet

Pour le Préfet de Police
Le général Philippe BOUTINAUD
commandant la brigade de sapeurs-pompiers de Paris
Le colonel Olivier MORIN
Adjoint Territorial

Le stagiaire

**Annexe 1 à la convention du stage n°364-15
effectué à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris
par les élèves des établissements d'enseignement supérieur**

ATTESTATION DE CONFIDENTIALITE

Je soussignée Madame **Blandine Escoubet**, née le 29 novembre 1991 atteste avoir eu connaissance des conditions stipulées dans la convention type de stage effectué à la BSPP et les avoir acceptées.

J'atteste en outre et conformément à l'article 4 de la convention type, que :

- je m'engage à faire preuve de la plus grande discrétion dans mes propos et mon comportement lors du stage ;
- je m'engage à conserver le secret concernant tous les matériels, toutes les procédures informatiques et techniques que je serai amenée à connaître à la section Musée,
- je m'engage strictement à conserver le secret des informations de nature privée, personnelle etc. dont j'aurais eu connaissance à l'occasion de l'exécution de ce stage ;
- je suis parfaitement informée qu'en cas de violation de mon obligation au secret, je suis répréhensible des peines prévues par l'article 226-13 du Code Pénal et que ma négligence est susceptible d'engager ma responsabilité.

Signature du stagiaire

BULLETIN DES LOIS.

N.° 392.

(N.° 7254.) DÉCRET IMPÉRIAL portant création d'un
Corps de Sapeurs-Pompiers pour la ville de Paris.

Au palais de Compiègne, le 18 Septembre 1811.

NAPOLÉON, EMPEREUR DES FRANÇAIS, ROI
D'ITALIE, PROTECTEUR DE LA CONFÉDÉRATION DU
RHIN, MÉDIATEUR DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,
&c. &c. &c.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur ;

Notre Conseil d'état entendu,

Nous AVONS DÉCRÉTÉ et DÉCRÉTONS ce qui suit :

TITRE PREMIER.

Composition du corps des Sapeurs-Pompiers.

ART. 1.^{er} Il sera formé, avant le 1.^{er} janvier 1812, un
bataillon de sapeurs, qui sera chargé spécialement du ser-
vice des pompes à incendie dans notre bonne ville de Paris.

2. Ce bataillon de sapeurs sera divisé en quatre com-
pagnies de cent quarante-deux hommes chacune.

3. Il sera sous les ordres et l'administration du préfet
de police, et sous l'autorité de notre ministre de l'intérieur.

TITRE II.

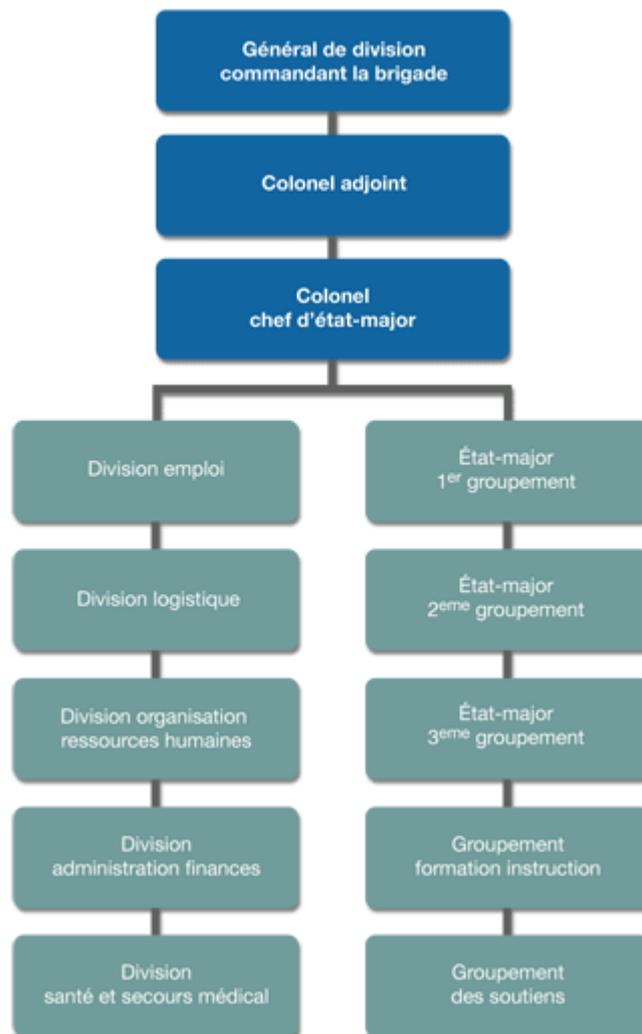
Organisation.

4. L'état-major du bataillon sera composé ainsi qu'il suit :

- 1 chef de bataillon,
- 1 ingénieur ayant grade de capitaine,
- 1 adjudant-major,
- 1 quartier-maître,
- 1 chirurgien-major,

3. IV.^e Série.

R.













--:--:--

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret n° 68-186 du 22 février 1968 pris pour l'application aux services de secours et de défense contre l'incendie de la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur, du ministre des armées et du ministre de l'économie et des finances,

Vu la loi n° 64-707 du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne, et notamment son article 46 ;

Vu le décret n° 53-170 du 7 mars 1953 portant règlement d'administration publique pour l'organisation des corps de sapeurs-pompiers et statut des sapeurs-pompiers communaux ;

Vu les décrets n° 53-1360 du 30 décembre 1953 et n° 67-155 du 28 février 1967 relatifs à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris ;

Vu le décret n° 67-792 du 19 septembre 1967 relatif à l'entrée en vigueur des dispositions de la loi du 10 juillet 1964 portant réorganisation de la région parisienne ;

Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Art. 1er - A compter du 1er janvier 1968, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris assure sa mission dans la ville de Paris et dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; elle est mise, à cet effet, à la disposition du préfet de police.

Art. 2. - Les recettes et les dépenses de la brigade de sapeurs-pompiers, inscrites au budget de la ville de Paris, conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi susvisée du 10 juillet 1964, figurent au budget spécial de la préfecture de police.

Art. 3. - Les sapeurs-pompiers professionnels communaux ou départementaux de Seine-et-Oise affectés dans les communes comprises dans les départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne doivent opter avant le 1er juillet 1968 pour leur maintien ou leur intégration dans les cadres des sapeurs-pompiers départementaux ou pour leur détachement dans les emplois de la préfecture de police pour servir à la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

.../...

INCENDIE DE L'OPERA-COMIQUE

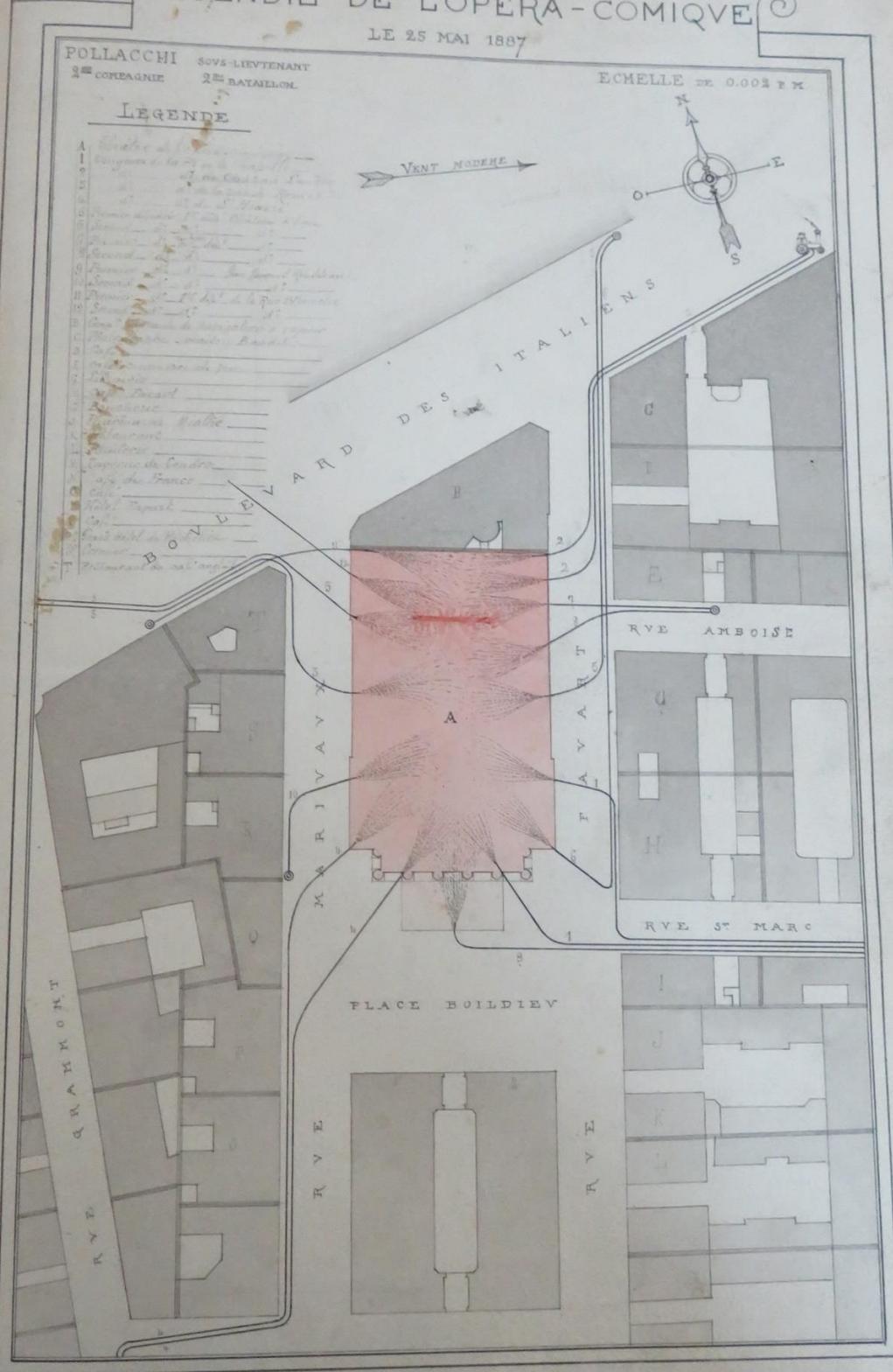
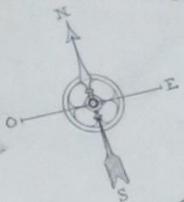
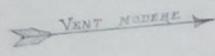
LE 25 MAI 1887

POLLACCHI SOUS-LIEUTENANT
3^{ME} COMPAGNIE 2^{ME} BATAILLON.

ECHELLE DE 0.002 FM

LEGENDE

- A
- B
- C
- D
- E
- F
- G
- H
- I
- J
- K
- L
- M
- N
- O
- P
- Q
- R
- S
- T
- U
- V
- W
- X
- Y
- Z





Section Conservation du Patrimoine, Mémoire et Traditions
Cabinet

Fiche de Prêt

OBJET :

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

• **RETRAIT :**

XXXXXXXXXXXXXXXXXX

• **DESIGNATION DES PIECES PRETEES :**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le .../...../.....

Capitaine (R) Emmanuel RANVOISY
Conservateur du musée

Nom de l'emprunteur







Numéro	Pages	Sujet	Titre	Auteur
1				
2	8 à 10	Les noyades	Les noyades	Médecin de 1ère classe NOTO
3	30 à 33	Confinement et asphyxie	L'asphyxie par confinement existe-t-elle?	Médecin de 1ère classe NOTO
4	19 à 21		Réflexions sur la réanimation et le secourisme	Médecin de 1ère classe NOTO
5	32 à 38		Les intoxications médicamenteuses	Médecin de 1ère classe NOTO
6	16 à 21		Opération "vacances"	Médecin de 1ère classe NOTO
7	20 à 24	Les secouristes devant les détresses cardio-respiratoires	La fonction respiratoire	Médecin de 1ère classe NOTO
8	12 à 16	Les secouristes devant les détresses cardio-respiratoires	L'appareil circulatoire	Médecin de 1ère classe NOTO
9	24 à 28	Les secouristes devant les détresses cardio-respiratoires	Causes, circonstances et conséquences des détresses respiratoires	Médecin de 1ère classe NOTO
10	16 à 26		Conduite à tenir devant un asphyxié	Médecin de 1ère classe NOTO et FRANCESCHI
11	12 à 17		Les ambulances de réanimation de la BSPP et la réanimation préhospitalière	Médecin de 1ère classe NOTO
12	32 à 39		Evolution du secours médical aux asphyxiés ou Service Médical Mobile d'Urgence du corps des Sapeurs-Pompiers de Paris de 1924 à 1	Médecin de 1ère classe NOTO, FRANCESCHI et PARA
13	15 à 17		Les victimes des incendies	Médecin de 1ère classe NOTO
14	14 à 17		La réanimation respiratoire dans le cadre du secourisme en 1979	Médecin de 1ère classe NOTO
15	40 à 43		Protection et liberté des voies aériennes	Lieutenant-colonel NOTO et D.C. HEWMEQUIN
16	13 à 15		Intoxication par hydrogène sulfuré	Docteur NOTO
17	13 à 18		Méthode assurant la liberté des voies aériennes	Docteurs NOTO et HEWMEQUIN
18	19 à 23		Les accidents dus au froid	Médecin, Lieutenant-Colonel NOTO
19	44 à 47	L'oxygénothérapie	Matériels et méthodes	Lieutenant-colonel NOTO et D.C. HEWMEQUIN
20	46 à 49	L'oxygénothérapie	Le caisson d'oxygénothérapie mobile hyperbare	Médecin chef PARADIS
21	44 à 47	L'oxygénothérapie	Modalités pratiques d'administration / Matériel et modalités d'administration	Lieutenant-colonel NOTO
22	24 à 35		La ventilation artificielle	Lieutenant-colonel NOTO
23	34 à 41		Les méthodes de ventilation orales	Lieutenant-colonel NOTO
24	36 à 46		Les méthodes de ventilation artificielles	Lieutenant-colonel NOTO
25	7 à 36		L'organisation des secours en région parisienne dans les catastrophes	Colonel NOTO
26	33 à 46		Histoire du secours d'urgence	Médecin-chef NOTO
27	15 à 21		Intoxication par acide cyanhydrique	Médecin Chef NOTO
28	11 à 21		Les risques des vacances	Médecin Chef NOTO
29	5 à 8		Attention une victime peut en cacher une autre (secouriste et femme enceinte)	J. WEBER, P. BODEWAN, P. BARRIOT, R. NOTO
30	4 à 6		Les myopathies	P. BODEWAN, P. BARRIOT, R. NOTO
31	8 à 11		L'anesthésie et l'analésie en médecine d'urgence préhospitalière	P. BODEWAN, P. BARRIOT, R. NOTO, H. JULIEN
32	8 à 9		Drogue, toxicomanies et dépendance, le choix des mots pour un même problème.	J. WEBER, P. BODEWAN, P. BARRIOT, R. NOTO, H. JULIEN
33	5 à 9		La chaîne médicale des secours en médecine de catastrophe	Médecin en chef NOTO
34				
35				
36				

ORGANISATION PROVISOIRE DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SAUVETAGES DANS LE DEPARTEMENT DE LA SEINE

- Maintien ou suppression des CS existants des SP communaux par proposition des chefs de bataillons.
- Proposition d'armements pour les bataillons :
 - Nord
 - Sud
 - Est
 - Ouest
- Liste des centres de secours et de réserves du Régiments
- Liste des communes (champs : commune, habitants, nbre de bouches à incendies privées comprises, points d'aspiration pour F.P. et A.P.G.P., nbre de bouches ou de points d'aspiration pour 1000 habitants, nbre de bouches ou de points d'aspiration pour 10 habitants.
- Liste des CS, Cne chargés des travaux et intervenant pour infos.
- Organisation de la défense du Dép. selon les bataillons.

INTERVENTION EN RENFORT POUR LES 43 COMMUNES INTEGREES DANS LES 3 DEPARTEMENTS PERIPHERIQUES

- Note de service n° 1.180-66/EM.3/OP / Objet : transmission des messages de renseignements concernant les interventions effectuées dans le cadre de la convention du 8 Mars 1966 relative à l'intervention des secours du Régiment de SP dans certaines communes du Dép. de Seine et Oise./ Réf : Convention du 8 Mars 1966.
- Consigne spéciale n° 580_66/EM.3/OP / A appliquer en cas d'une demande de renforts pour l'une des 43 communes de Seine et Oise intégrées dans les trois départements périphériques.
- Schéma de répartition des CS à faire partir en priorité.
- Note de service n° 764-65/E.M.3./OP / Mesures préparatoires à l'intervention en renfort des moyens du Régiment dans les 43 communes de Seine-et-Oise intégrées dans les départements périphériques, pendant la période transitoire et en attendant leur prise en charge complète à partir du 1/01/1967.
- Note de service n° 833-65/EM.3/OP / Mesures préparatoires à l'intervention des secours du Régiment dans les communes de Seine-et-Oise qui seront intégrées dans les départements périphériques (Transmissions).

- Note de service n° 283-66/E.M.3./O.P. / Intervention en renfort des secours du Régiment sur le territoire des 43 communes de Seine-et-Oise qui seront intégrées dans les départements périphériques.
- Note de service n° 581-66/EM.3/OP / Modalités d'intervention en renfort des moyens du Régiment dans les 43 communes du département de Seine-et-Oise intégrées dans les départements périphériques.

Additif-Rectification n°1 au dossier d'intervention en renfort pour les 43 communes intégrées dans les trois départements périphériques.

ARCHIVES 50^{ème} ANNIVERSAIRE BRIGADE DE SAPEURS- POMPIERS DE PARIS

(1967-2017)

Dossier 1 : Projet d'Organisation du Service d'Incendie dans le Département de la Seine.

1-1 *Projet d'organisation du service d'incendie et de sauvetages dans le département de la Seine*

Fiche 1 : Le 3 janvier 1941 ; Le lieutenant-colonel BILLY chargé d'études à Monsieur le
Colonel Commandant le RDSP⁹.

- Remise d'un projet d'organisation des services de secours contre l'incendie dans le département de la Seine, en concordance avec diverses instructions ministérielles.
- **But** : installation du Corps de SP¹⁰ de la Seine dans un réseau de CS¹¹ sur toute l'étendue du département.
- Etudes préparatoires **longues et minutieuses**. Idées directrices et ébauches d'organisation soumises aux **avis et critiques des Commandants de Bataillon** et du chef des services techniques : ont donné leur **accord**.
- Projet qui en résulte est un ensemble **assez volumineux** mais c'est un tout qui ne peut être **ni réduit ni dissocié**.
- Document de base dans lequel on viendra chercher des **références ou des appuis** : pour cette raison il doit envisager toutes les questions dépendant du service d'incendie.
- Destiné en principe à des administrations ou autorités peu au courant du service il a fallu en indiquant le **but à atteindre** mentionner les exigences de notre service spécial et expliquer clairement les **raisons** qui motivaient les propositions et les moyens.
- Constituera la pièce numéro **UNE** du dossier destiné à recevoir la documentation relative à l'organisation du service de défense contre l'incendie dans le département de la Seine. Tout ce qui a pu être fait avant => valeur officieuse donc pas possible d'en faire état.

⁹ Régiment de Sapeurs-pompiers

¹⁰ Sapeurs-pompiers

¹¹ Centres de secours

Fiche 2 : Table des matières du projet d'organisation du service d'incendie et sur service de sauvetage dans le Département de la Seine.

Fiche 3 à 46 : document du projet du service incendie dans le Département de la Seine

- Organisation du service incendie dans le Dép¹². de la Seine passé par **trois phases successives depuis 1939** :
 - Organisation normale d'avant-guerre limitée à Paris seulement.
 - Dispositif de guerre mis en place au jour de la mobilisation
 - Organisation découlant du **décret du 22/02/1940** qui donnait aux SP la défense de tout le Dép. de la Seine.
- Propositions contenues dans cette étude présentent **4^{ème} phase** : installation définitive du Régiment des SP dans le Dép. de la Seine dans le cadre des institutions du temps de paix.
- **Indispensable de résumer brièvement le passé** car expérience de ce passé que découlent les **enseignements** qui permettront de bâtir quelque chose de cohérent et viable.
- **Plan** : exposé des propositions en distinguant organisation générale, effectifs, casernements et dispositions annexes.

Résumé chronologique des moyens employés pour la défense du Dép depuis l'année 1939.

1- Organisation antérieure à la mobilisation

- **Veille de la mobilisation générale en 1939** le SIS¹³ dans le-----Dép de la Seine était assuré dans les conditions suivantes : ville de Paris défendue par Régiment des SP et reste du Dép. pourvu d'un certain nombre de Corps de SP communaux (80 au total).

A- Le régiment de SP

- Le Régiment corps de troupe d'infanterie spécialisé comprenait 56 officiers, 244 S-Off, 410 Caporaux, 1446 Sapeurs recrutés par appel du contingent annuel, engagement ou rengagement ou commission. Total 2100 hommes répartis en 25 casernements (12 casernes et 12 postes) disséminés sur la surface de Paris. Chaque caserne et chaque poste avait un secteur de Paris à protéger et défendre. Au total **12 compagnies, deux**

¹² Département

¹³ Service d'incendie et de sauvetage

groupes de secteurs d'incendie, ensemble placé sous autorité des chefs de corps assisté de son EM. Régiment comprenait une unité spéciale : groupement technique de défense passive créé par **dépêche ministérielle du 22/09/1938** confirmé par **décret 28/11/1938** pour assurer entretien, vérification et réparation des appareils de protection individuelle contre gaz de combat. Au **1^e/09/1939** ce Groupement avait 5 Off, 66 S-Off, 60 Caporaux, 195 Sapeurs répartis en deux compagnies. Devait être commandé par chef de Bataillon ou par un Lieut-Co.

- Régiment de SP disposait matériel puissant et mobile dans chaque station au minimum : fourgon pompe, échelle au total 24 exemplaires de chacun de ces engins. De +, 4 autopompes à gde puissance, 12 groupes électro-ventilateurs et divers engins à usages spéciaux. : importantes réserves destinées à intervenir dans grands sinistres.
-
- **25 casernements** répartis répondaient aux besoins du corps. Conçus pour loger matériel du Régiment et le personnel en majorité sapeurs jeunes célibataires réunis en chambrées. Et Caporaux, S-Off et Off pour la plupart chefs de famille. Casernements aménagés pour faciliter exécution du service spécial du Régiment...

B- Les corps de SP communaux

- Organisation du SIS dans reste du Dép, basé sur principes différents. Comprendait des corps de SP communaux avec effectif approximatif d'environ 2000 hommes. SP communaux ne formaient pas en principe un personnel permanent. A l'exception de quelques hommes par corps logés au poste municipal le reste prévu pour l'armement des voitures d'incendie fourni par des volontaires ralliant poste à l'appel. Personnel des SP communaux avant tout des ouvriers. Mission SP n'étant pas la principale pour eux. Matériel nombreux mais souvent ancien et divers. Cependant nombre de voitures modernes dans communes les plus riches. 31 voiture de PS, 60 fourgons ou voitures similaires, 19 échelles et 100aine voitures ou engins divers.
-
- Casernements correspondaient aux caractéristiques de cette organisation. Remise et quelque fois deux logements. Rarement bâtiment d'instruction et cour d'exercices. Pas de chambrées. Choix de l'emplacement des postes pas toujours judicieux. Souvent construits sur des terrains de la commune sans y attacher d'importance. Pas de conséquences graves surface peu étendue des communes permettaient aux secours d'arriver dans des délais acceptables.

2- Organisation au début de la guerre

- **Avant période de mobilisation générale** Régiment a pris sa formation de guerre. Appel des réservistes a porté son effectif à 163 Off, 931 S-Off et 6000 caporaux et sapeurs se décomposant de la façon suivante :

	Off	S-Off	Caporaux et Sapeurs
Active	64	320	2266
Réserve	107	387	4145
Totaux	171	1007	6411

Soit un total de 7589 hommes.

-
- Ce personnel réparti sur toute la surface du Dép. avec des missions très différentes. Alors que les éléments stationnés dans Paris continuent à assurer le SIS quelles que soient les causes du sinistre, ceux logés dans bâtiment réquisitionnés en banlieue n'intervenaient que dans les sinistres résultant de l'état de guerre. Service normal restait confié aux communes. Pdt cette période le Régiment comprit **5 bataillons de 4 compagnies chacun avec entre autre : le Groupement Technique de Défense Passive, la compagnie hors rang, la compagnie de dépôt, les services et une compagnie dite « Compagnie Technique de démolisseurs » spécialisée dans déblais et étalements à disposition de la Préfecture de la Seine.** Le Régiment en plus de sa dotation en temps de paix avait été pourvu de matériel de mobilisation important pour le Dép. de la Seine au titre de la « défense passive ».

	PS	Fourgons Pompes	Echelles	Auto- pompes grande puissance	Moto- pompes	DIVERS (matériel roulant)
Matériel du Régiment en temps de paix	28	27	25	4	0	100
Matériel de défense	0	24	1	4	240	20

passive						
TOTAUX	28	51	26	8	240	120

3- Organisation découlant du décret-loi du 22/02/1940

-En exécution du **décret-loi du 22/02/1940 publié au JO du 6/03/1940** les services de défense et de secours contre l'incendie sont assurés depuis le 8 avril 1940 par le Régiment de SP sur étendue du Dép. de la Seine. A cette date, Régiment a pris possession par voie de réquisition de majeure partie des moyens des corps de SP-----communaux. A organisé la défense du Dép avec le personnel dont il disposait active et réserve auquel a été adjoint une partie de l'effectif des SP communaux 800 environ jusque-là en affectation spéciale et au 8 avril incorporés au Régiment. Effectif porté à 171 Off, 960 S-Off, 6763 Cap et Sapeurs. Matériel des communes ajouté à celui du Corps et à celui de la défense passive donnait :

	PS	Fourgons Pompes	Echelles	Auto- pompes grande puissance	Moto- pompes	DIVERS (matériel roulant)
Matériel du Régiment en temps de paix	28	27	25	4	0	100
Matériel de défense passive	0	24	1	4	240	20
Matériel des communes	31	60	19	0	0	100
TOTAUX	59	111	45	8	240	220

Prise de possession des postes communaux : abriter le matériel mais personnel logé dans cantonnement réquisitionnés à proximité des postes.

ETUDE sur les ressources en EAU dans le Département de la Seine

- Pour opérer les extinctions les SP ont à leur dispo des **bouches piquées sur des conduites à dimensions diverses** où l'eau arrive avec des pressions variables et points d'eau, nappes ou cours d'eau où ils trouvent de l'eau sans pression et par conséquent difficilement utilisable en engins munis de pompe.
- Etude rationnelle des ressources en eau d'un territoire doit donc comporter description des dotations en conduites d'un diamètre égal ou supérieur à 200 m/m : formeront l'armature du système. On verra ensuite quelles sont les conduites de diamètre plus restreint, rechercher si il y a des points d'eau et déterminer si les bouches sont en réseau suffisamment serré et si diamètre judicieux par rapport à la conduite qui les alimente.
- Toutes ces indications seront comparées aux risques présentés par agglo étudiée en fonction densité des habitants, nbre et caractéristiques des usines ou établissements industriels et enfin surfaces à défendre.
- **Voir annexe 3 fournissant renseignements correspondant à ces données : ensemble de la dotation du Dép est à peu près satisfaisant.**

IV- PERIODE TRANSITOIRE

Deuxième phase :

- Projet présenté ne pourra être réalisé que dans un avenir relativement éloigné (une ou +sieurs années) car construction et aménagement des casernements exigera délais importants.
- Envisager période transitoire au cours de laquelle Régiment assurera la défense du Dép. avec dispositif sommaire en utilisant les moyens existants.
- Porte en germe organisation définitive bien que mettant en œuvre personnel et matériel plus importants afin d'obtenir une sécurité acceptable.
- Prévoir pour phase intermédiaire aménagement de quelques locaux car réquisition ne pourra plus maintenir cantonnements actuellement occupés. Ces cantonnements ne pourraient pas convenir pour organisation même temporaire en temps de paix. Convenaient pour la période de guerre

- Fiche 41 à 44 tableaux récapitulatifs

V- CONCLUSION

- Projet présenté forme un tout qu'il vaudrait mieux ne pas dissocier mais peut cependant servir de base à toute organisation selon les décisions prises par autorités supérieures. Ces décisions devront porter sur les points suivants :
 - Mode de recrutement et statut du personnel
 - Effectif du Corps de SP du Dép. de la Seine
 - Construction de casernement
 - Formation du Corps de SP du Dép. de la Seine.
 - Dispositions transitoires.

ANNEXES

- 1- Plan d'implantation des CS (définitive)
- 2- Plan du Dép. de la Seine (avertisseurs) 3-
Ressources en eau
- 4- Plan d'implantation des CS (période transitoire)